



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE CONCERNANT LES COMPTES 2021

(Du 24 mai 2022)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière (CoFi) s'est réunie en séances plénières les 10, 17 et 24 mai 2022 pour examiner la gestion et les comptes de l'exercice 2021. Pour les comptes 2021, la CoFi a voté l'entrée en matière à l'unanimité.

Parallèlement à ces travaux, 5 sous-commissions – soit une par dicastère – ont procédé à un examen de détail avant d'établir leur propre rapport.

INTRODUCTION

Dans un contexte économique et financier marqué par la crise sanitaire, les comptes 2021 de la Ville de Neuchâtel, les premiers de la commune fusionnée, bouclent sur un excédent de charges de 902'339 francs.

Un résultat légèrement inférieur au budget mais proche de l'équilibre, qui s'explique par la volonté de limiter le prélèvement aux réserves et de préserver la capacité d'investir. L'exécutif souhaite travailler étroitement avec la commission financière du Conseil général à viser un équilibre durable des comptes de la Ville.

La commune fusionnée de Neuchâtel passe un cap important avec le premier bouclage de ses comptes, dans des circonstances particulières. Le nouveau territoire comprenant les quatre anciennes

communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin présente un déficit d'un peu plus de 900'000 francs.

Le résultat des comptes est meilleur que ceux qui ont été budgétés.

Il a été prélevé 12,4 millions dans la réserve conjoncturelle, afin de faire face à l'impact économique dû à la crise sanitaire.

Le Conseil communal a renoncé à utiliser la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour 26 millions comme prévu initialement dans le budget, afin de préserver nos réserves et surtout notre future capacité à investir.

Dans un contexte fragile, marqué par la persistance de la crise sanitaire en 2021, les aides consenties par la collectivité publique à l'ensemble des acteurs impactés se sont révélées adéquates et très bien perçues par les personnes concernées.

En mars 2021, un deuxième paquet d'aides ciblées de 800'000 francs a permis de combler les lacunes des aides Covid cantonales et fédérales.

Cette mesure a contribué à maintenir le tissu économique, social et culturel, avec au final des répercussions positives sur les revenus fiscaux.

Ces revenus s'élèvent à 169 millions de francs, soit un écart positif de 9,1% avec le budget, mais restent toutefois inférieurs à ceux d'une année normale.

La facture due au Covid-19 s'élève à 7,3 millions de francs pour la Ville en 2021.

De leur côté, les charges de biens et services ont été largement inférieures (59 millions contre 67 millions au budget), en partie en lien avec la Covid-19 et également grâce aux premières économies rendues possibles par la fusion. Par ailleurs, les effectifs du personnel ont été contenus, en lien avec la réorganisation conséquente de l'administration lors de la première année de la commune fusionnée.

Malgré les difficultés conjoncturelles, et les retards en approvisionnement de matériaux, la Ville n'a pas cessé d'investir.

Avec un niveau d'investissements nets correspondant au 42% des investissements budgétisés:

(comptes 21: 28'430'000, budget 21: 68'450'000.-), l'insuffisance de financement est très fortement réduite par rapport au budget, soit 2'671'000.

Le bouclement des comptes 2021 donne ainsi une première image de la situation financière de la commune, malgré un contexte difficile.

Le Conseil communal a initié une démarche, en partenariat avec la commission financière du Conseil général et des groupes de travail internes pour améliorer ses outils de gestion, parvenir à un équilibre durable des comptes, et à augmenter progressivement le taux d'autofinancement des investissements de la Ville.

Le résultat opérationnel est déficitaire à hauteur de 19,5 millions. Il est donc nécessaire d'emprunter pour assurer le fonctionnement de notre collectivité publique.

Mais il y a une réelle volonté, tant pour la Commission financière que pour le Conseil communal, de réduire ce déficit opérationnel mais aussi de réussir à atteindre un taux d'autofinancement idéal de 70%. Pour y parvenir, il nous faudra une dizaine d'années d'efforts constants.

Stabiliser le niveau de nos réserves est également important pour faire face aux nombreux défis à l'avenir.

Les cinq sous-commissions ont siégé les 11 et 18 mai 2022 afin de procéder à un examen plus approfondi des comptes et de la gestion 2021. Les synthèses de leurs travaux respectifs figurent dans les rapports de chaque sous-commission présentés ci-après :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Développement durable, Mobilité, Infrastructures et énergie)

La sous-commission financière I, composée de Mmes Aurélie Widmer, Laura Ding et M. Christophe Schwab (rapporteur), s'est réunie le 11 mai 2022 pour examiner les comptes 2021 en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable du dicastère concerné, ainsi que Mme Isabelle Auret, secrétaire de direction. Ont également participé à cette séance: pour la partie consacrée au Service des Infrastructures, de la Mobilité et de l'énergie, MM Daniel Margot, directeur financier et Yann Chapatte, responsable du service financier de Viteos ; M. Antoine

Benacloche, ingénieur communal, M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie ; M. François Derouwaux, chef de l'office de la mobilité ; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie ; pour la partie consacrée au Service de l'Environnement, des Parcs, Forêts et Domaines, Mme Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines et cheffe de l'office des parcs et promenades ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'office des domaines ; M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts ; M. Pierre-Olivier Aragno, chef de l'office et délégué à l'environnement et au développement durable.

Considérations générales

Le Conseiller communal en charge du dicastère indique que l'année 2021 a constitué une année particulière marquée par divers évènements dont notamment la première année de vie de la commune fusionnée avec sa restructuration et la nouvelle organisation des dicastères, le Covid, les intempéries, etc. Malgré ces aléas, les prestations ont été assurées, avec les attentes élevées dues à la fusion. Globalement, toutes les missions ont pu être remplies à satisfaction et les projets menés à bien dans un excellent climat de travail à tous niveaux.

Compte tenu de la fusion, le budget 2021 contenait certaines inconnues mais a été très bien tenu. Quelques situations particulières, indépendantes de la gestion du dicastère DDMIE, viennent néanmoins péjorer les comptes de l'office des domaines.

Parmi les éléments exceptionnels, on relève la vente de certains réseaux (gaz, électricité, éclairage public) à Viteos et Ello SA (téléréseau de Peseux : seul ce dernier a un impact sur les comptes 2021), la dissolution de CANEP, la réorganisation des services/offices (mobilité, énergie, environnement, domaines, STEP, etc.) et des changements/engagements de personnel à certains postes importants (parcs et promenades, mobilité).

Selon son responsable, le dicastère fonctionne globalement très bien, avec une nouvelle organisation qui semble faire ses preuves (synergies, transversalité : partage de ressources et de compétences, meilleure efficacité), mais qui doit encore monter en puissance dans les années à venir dans certains secteurs spécifiques.

Les commissaires se réjouissent quant à eux des comptes qui seront présentés dans les années à venir, lesquels permettront de comparer ce qui est comparable, faisant remarquer que certains montants indiqués comme erronés dans les comptes 2021 réapparaissent dans le budget 2022, par exemple dans le domaine RH du Secrétariat général (salaire du Conseiller communal comptabilisé à double). Les commissaires remercient les différents intervenants pour les réponses claires et éclairages pertinents apportés et font part d'un écho positif de la part de la population, en lien avec la qualité des travaux effectués par les différents services/offices de la commune fusionnée ceci dans un contexte difficile.

Secrétariat général

153.00 Secrétariat général DDMIE

30 Charges de personnel

30550.00 Cotisations patronales aux assurances maladies

La cotisation patronale aux assurances maladies est relative à la perte de gain en cas de maladie, soit une cotisation de 0.8%, uniquement sur le salaire des collaborateurs-trices nommé-e-s.

Infrastructures

113 Service administratif infrastructures

L'année 2021 a été consacrée à la consolidation de la fusion ainsi qu'à l'harmonisation des prestations de taxations de l'eau, de l'épuration et des déchets ainsi que des réseaux (gaz, électricité et chauffage à distance) selon le rapport au Conseil général présenté en début de cette même 2021.

Cette année, la commune présente encore des comptes transitoires en raison de la vente des réseaux à Viteos.

113.01 Énergies

Les recettes comptabilisées dans cette entité de gestion sont liées aux redevances du sol, dont une part est versée annuellement au fonds communal pour l'énergie.

113.02 Eaux

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Suite à la reprise des différents réseaux des mandats tiers de Viteos, ceux-ci ont été additionnés ce qui a permis la diminution des coûts en 2021 (rationalisation des infrastructures).

Dans l'ensemble les réseaux sont bien entretenus.

35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux

Malgré la baisse de tarif en 2021, le fonds communal de l'eau a encore augmenté en raison de l'ajustement/harmonisation des redevances fixes sur la commune fusionnée. Le fonds permet d'assurer le financement des infrastructures de production et de traitement de l'eau sanitaire. Plusieurs projets d'assainissement de réservoirs sont planifiés ces prochaines années (Peseux 2022-2024, Valangin 2023-2025, Plan 2023-2026, Pierre-à-Bot 2026-2028). La station de traitement Champ-Bougin (env. 23 millions de francs) sera inaugurée le 17 juin 2022. L'extension du réseau d'assainissement est planifiée sur les secteurs Neuchâtel, Chaumont et Valangin (2023 – 2025). Le renouvellement et l'entretien lourd du réseau nécessitent environ 3.5 millions d'investissement par année. Malgré ces importants travaux, il serait possible de baisser le prix de l'eau à l'avenir : le mode de taxation sera aussi adapté en 2023-2024, en augmentant la part de la taxe de base (redevance) et en diminuant celle liée à la consommation (variable), conformément aux directives cantonales et à la LFINEC. La taxe de base devra couvrir 50 à 70 % des coûts (actuellement ~40 %).

113.03 Eclairage public

Poursuite du renouvellement des équipements LED, diminution de l'éclairage (pollution lumineuse) et systématisation autant que possible de

la détection de présences. Les derniers chiffres de consommation pour le territoire correspondant à Neuchâtel avant fusion figurent à la page 59 du rapport de gestion.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

En 2021, par Viteos et le groupe E, voire des prestataires privés, en fonction du territoire de la nouvelle commune et des mandats de prestations qui couraient encore sur les communes fusionnées. Dès 2022, Viteos assurera le renouvellement des infrastructures, sous l'impulsion et le contrôle de la commune.

114 Service technique

114.00 Bureau technique

Le bureau technique s'occupe de l'entretien et du suivi de l'entier du domaine public (chaussée, revêtements routiers, eaux usées, équipements). Trois collaborateurs des anciens villages ont intégré l'équipe en 2021.

43 Revenus divers

43100.00 Prestations propres s/immo. corp. portées à l'actif

Le travail du bureau technique est facturé sur le compte d'investissements correspondant à un projet. Selon l'avancement du projet, une différence par rapport au montant planifié peut apparaître sur cette ligne.

115 Office de la voirie

115.01 Voirie

La mise en place du système de containers enterrés a permis de réduire, sur l'ancienne commune de Neuchâtel, environ 15 postes de travail liés à la récolte des déchets, dans les années qui ont suivi l'introduction du système en bénéficiant des départs à la retraite de collaborateurs qui n'ont pas été remplacés

L'extension du système sur le secteur de Peseux est actuellement en phase de transition jusqu'à la mise en place des conteneurs et l'arrivée des nouveaux véhicules. La généralisation complète de la récolte des déchets ménagers par conteneurs enterrés sur la nouvelle commune est prévue en 2023-2024. En attendant, une partie de la récolte des déchets est confiée à des prestataires tiers.

Au niveau des synergies et des besoins, la flotte des véhicules a diminué de 14 engins sur l'ensemble de la commune, dont 2 balayeuses. Une réflexion est actuellement menée afin de rationaliser les locaux répartis sur le territoire communal dédiés aux activités de voirie.

30 Charges de personnel

Les 4 postes vacants ont été budgétisés et ont partiellement été repourvus dans l'année. Ils concernaient des départs à la retraite ou des postes temporaires d'étudiants.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de service de tiers

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien dits légers (réparations locales, mobilier urbain, points de collecte de quartier) sont effectués à l'interne. Les travaux plus conséquents (mise à niveau regards, pontages fissures, nids-de-poule, orniérages, réfections de trottoir, escaliers, consolidation murs, purges, enrochements, etc.) sont externalisés.

43 Revenus divers

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Les prestations propres sur les crédits d'investissement n'ont pas été comptabilisées : pas de prestations de la voirie dans ce sens en 2021.

115.02 Déchets ménages

La part impôt couvre actuellement 30% des coûts, cette part pourrait être portée à 20 % en 2023, sans pour autant qu'il soit nécessaire d'augmenter la taxe de base.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de service de tiers

Cette ligne regroupe principalement le traitement et le transport des déchets par les tiers (incinération, compostage...).

42 Taxes

Pas de taxe variable, seule la taxe de base est perçue par les communes. La part variable correspond au prix du sac fixé dans la loi. Les communes ne vendent pas les sacs, le mandat est confié à Vadec par le Canton.

42500.00 Ventes

Cette ligne correspond à la valorisation des déchets.

115.03 Déchets entreprises

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant figurant au budget provient de la réunion des budgets des anciennes communes fusionnées. La pratique a été internalisée.

117 Office des stations d'épuration

117 Station d'épuration des eaux

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

La décision du syndicat CANEP de procéder à sa dissolution date du 21 avril 2021, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Pour la commune de Neuchâtel, CANEP ne concerne que l'utilisation de réseau d'assainissement situé sur Milvignes et emprunté par les eaux claires et usées provenant de Corcelles-Cormondrèche et d'un tiers de Peseux. Les eaux usées sont acheminées à la Step de la Saunerie pour y être traitées. La nouvelle commune de Neuchâtel est entrée dans l'association de la Saunerie avec la fusion et contribue au traitement de ses eaux usées. Les coûts globaux correspondant au bassin versant de

la Step de la Saunerie, incluant l'épuration, l'acheminement de l'eau usée et l'évacuation des eaux claires, s'élèvent en 2021 à 996'160 francs.

30 Charges de personnel

Une réorganisation des tâches entreprises en fonction d'un départ à la retraite d'un collaborateur a débouché sur une nouvelle structure de l'office. Une réflexion est actuellement menée afin d'optimiser les ressources en fonction des processus mis en place.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

Il existe deux fonds dédiés au soutien aux énergies renouvelables : le premier, dit fonds solaire, est géré par Viteos et n'est plus alimenté depuis 2017, dès la création du fonds communal pour l'énergie. Son solde est utilisé pour soutenir des projets sur les bâtiments communaux, ce qui allège d'autant l'utilisation du nouveau fonds communal pour l'énergie créé en 2017. Le détail des projets en cours et planifiés pour les prochaines années, sera indiqué dans le rapport qui accompagnera la présentation du plan communal des énergies et la nouvelle stratégie de la Ville, prévu pour le second semestre 2022.

Le fonds communal pour l'énergie est doté de 3'850'000 francs dont quelques 350'000 francs seront utilisés cette année pour les subventions d'installations photovoltaïques privées. Un million de franc est réservé pour les mesures de valorisation énergétique planifiées à la STEP conformément au rapport du CC au CG No18-010, du 11 juin 2018. Notons que chaque année, un montant d'environ un million de francs est versé au fonds par la redevance sur le courant électrique à vocation énergétique.

Le rythme de déploiement d'installations solaires photovoltaïques de ces dernières années ne permettra pas d'atteindre l'objectif de réalisation de 70 % de potentiel solaire sur la commune, tel qu'annoncé dans le rapport 16-020 relatif à la stratégie énergétique 2050.

En 2020, la première édition du programme « énergie solaire, comment faire ? » a été lancée pour accompagner les propriétaires désireux de réaliser une installation. Ce programme a permis la réalisation de 30 projets solaires pour un total de 430 kWc, soit 2'350 m² de panneaux. En

2022, une 2ème édition de ce programme sera lancée (en juin en principe).

En outre, en collaboration avec Viteos, 29 projets photovoltaïques concrets sur les bâtiments du patrimoine administratif sont en cours de développement. Ce type de projet ne bénéficie pas du fonds communal de l'énergie, mais du fonds solaire géré par Viteos.

Une volonté commune existe entre le Canton et la Ville afin de trouver des solutions pour équiper les bâtiments historiques de panneaux photovoltaïques, là où cela fait sens.

146 Office de la mobilité

146.01 Mobilité

Les passages pour piétons peuvent être marqués à proximité des écoles. Prochainement la législation fédérale permettra vraisemblablement de maintenir des passages pour piétons sur les axes à orientation trafic situés en zone 30 si la configuration l'exige. Actuellement et autant que possible, des aides à la traversée sont aménagées.

42 Taxes

4250000 Ventes

Ce compte comprend toutes les ventes du 146.01, soit les cartes journalières, NeuchâtelRoule et la Vélostation à la gare.

Les ventes des cartes journalières étaient en légère diminution avant la fusion en raison des billets dégriffés offerts par les CFF. Dès la fin de l'année 2023, les cartes journalières ne seront plus proposées à la vente par les CFF.

146.02 Fun'ambule

Baisse de la fréquentation en 2020 et 2021 due notamment au Covid. Aucune statistique n'a encore été établie pour l'année 2022.

163.00 Électricité

Les charges de personnel correspondent au suivi et à la facturation des prestations de distribution, du gaz, du CAD et du téléréseau (1er semestre) de l'électricité sur la commune de Peseux, Corcelles-Cormondrèche. La construction du budget 2021 n'a pas réparti de charges de personnel y relatives. Celles-ci ont été ventilées sur le Service des finances compte tenu de la nature des prestations (facturation) et partiellement sur l'administration-technique pour le suivi des infrastructures correspondantes.

Les réserves seront dissoutes et augmenteront la fortune de la Ville, conformément aux indications du rapport du CC au CG n° 21-029 traitant de la vente des réseaux (p. 21). Le versement de la somme de la vente des réseaux sera passée sur le compte 113.01 pour l'électricité et le gaz et sur le 113.03 pour l'éclairage public. Cette opération sera menée sur l'exercice 2022. En effet, la vente des réseaux a été fixée à valeur du 1^{er} janvier 2022.

46 Revenus de transfert

La redistribution des taxes (CO2) est facturée à la Ville par le distributeur d'énergie (Viteos). La Commune refacture cette même taxe au consommateur privé, soit 0.0174 centimes/ kwh chaleur vendue. Il en va de même pour l'électricité de Peseux, taxe LEne (loi sur l'énergie, à 0.023 ct/kwh). Ces sommes sont comptabilisées en recette sur les comptes y relatifs (revenus de transfert) et en charge sur l'achat de gaz 312.003.

L'énergie distribuée par Viteos intègre ces recettes dans le résultat comptable dans le chapitre énergie 113.01 /42400.03.

La négociation de la vente des réseaux a bien pris en compte ces réserves (voir rapport du CC au CG n° 21-029).

Au 31 décembre 2021, les réserves sont les suivantes :
électricité : CHF 0.- ; gaz : 1'563'926.95 francs.

La vente du téléréseau figure sur le compte 44110.00, incluant la déduction des actifs.

Environnement

116 Office des parcs et promenades

La fusion a représenté une augmentation significative de la charge de travail de l'office avec la prise en mains des nouveaux emplacements à entretenir (espaces verts, places de jeux, places de sports) ceci avec peu de personnel supplémentaire. Certaines activités ont été suspendues durant le Covid, notamment les compositions florales lors d'anniversaires ou de jubilaires, ou lors de manifestations organisées dans les serres horticoles de Cernier.

116.00 Parcs et promenades

Le bureau technique de l'office s'implique autant que possible dans le développement des projets urbanistiques et sur le domaine public afin de garantir une prise en compte des aspects paysagers dès le départ. La problématique des îlots de chaleur et de la perméabilisation des sols est particulièrement importante à prendre en compte lors des interventions.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestation service de tiers

Concerne divers travaux d'entretien exécutés par des entreprises externes.

42 Taxes

42000.03 Taxes d'exemption pour plantation d'arbres

La gestion du patrimoine arboré est fixée dans un règlement définissant les règles en matière d'abattage. Une évaluation est faite sur place pour déterminer si l'abattage est nécessaire ou inévitable (maladie, projet de construction...). En règle générale, un renouvellement de la plante est demandé avec une essence adaptée. Or, dans certaines situations, replanter un arbre n'est pas possible : dans ce cas, un montant est fixé pour alimenter un fonds permettant de replanter des arbres sur une autre zone. En principe, la valeur d'un abattage pour un replantage est privilégiée. La taxe d'un montant de 3'500 francs a pour principal objectif l'incitation à planter un nouvel arbre. À noter que sur le territoire communal

urbain, 60% des terrains permettant le maintien des espaces verts appartient aux propriétaires privés.

42400.02 Prestations de service pour tiers

Concerne les interventions sur domaine public pour des tiers, lorsque les propriétaires de biens immobiliers sont invités à entretenir/tailler leurs arbres et ne s'exécutent pas. Par exemple, la proximité des branches d'arbres avec une ligne aérienne de transports publics.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

La déléguée aux affaires foncières traite de dossiers aux enjeux considérables. La fusion a amené un volume important de dossiers supplémentaires: sur les trois anciens villages, les tâches relatives aux dossiers fonciers étaient mandatées à l'externe ou pris en charge ponctuellement par l'administrateur communal.

La déléguée aux affaires foncières intervient dans tous les projets de la Ville, petits ou grands, ayant une incidence au niveau foncier.

34 Charges financières

34110.00 Pertes réalisées sur les terrains PF

Suite à plusieurs années de discussions, l'Etat, l'ECAP et la Ville de Neuchâtel ont signé une convention le 25 novembre 2020 portant sur plusieurs dossiers fonciers et immobiliers. L'objet de cette convention a été de définir le principe et les modalités des transactions immobilières décrites ci-dessous. En résumé, les opérations suivantes ont été convenues entre les parties :

- Aux Cadolles : changements d'affectation de plusieurs parcelles, mise à jour de droits de superficie existants et octroi de deux nouveaux droits de superficie (DDP) à l'ECAP pour la construction d'un data-center.
- Au Jardin botanique : Acquisition par la Ville des biens-fonds formant le Jardin botanique appartenant à l'Etat pour un montant de 1'700'000 francs.

- Au Musée d'ethnographie : Acquisition à réaliser par la Ville du bâtiment de l'Octogone appartenant à l'Etat pour un montant de 1'020'000 francs d'ici au 31 décembre 2025.
- Pour rétablir l'équilibre sur le plan financier entre la Ville et l'Etat, acquisition par l'Etat de plusieurs biens-fonds en ZUP, propriété de la Ville, dans le but de réaliser une mission publique (MOUP, LUP, coopératives, etc.) d'ici au 31 décembre 2025. Il appartient à la VDN de faire des propositions à l'Etat. Lesdits biens-fonds en ZUP devront remplir les conditions cadres nécessaires à leur valorisation (desserte en transport public, surface minimale d'un seul tenant de 4'000 m², éléments de centralité, etc.). La VDN proposera au CG de modifier l'affectation desdits biens-fonds qui seront acquis par l'Etat et de les attribuer dans les cadre de la révision du PAL, en compensation à la réduction des droits à bâtir du secteur des Cadolles, à une zone d'habitation ou zone mixte. La surface acquise par l'Etat ne sera pas inférieure à 6'500 m². L'Etat s'engage à sanctionner ce changement d'affectation.

S'agissant des biens-fonds aux Cadolles, ceux-ci restent au patrimoine financier et sont valorisés en tant que droits de superficie.

- Ce qui engendre 1'902'770 francs de pertes sur terrains du PF, car les terrains VDN étaient valorisés à CHF 400.00/m² et en vue de leur futur passage de la zone d'habitation et mixte à la zone d'utilité publique (lors de la révision du PAL), ces terrains sont désormais revalorisés à CHF 100.00/m². Ce montant correspond à la diminution des valorisations au bilan des différents DDP octroyés par le VDN à l'ECAP (adaptation des rentes superficiaires de CHF 15.00/m² à CHF 3.00/m²).

Moins-value Cadolles	-2'906'000.00
Acquisition Octogone	1'020'000.00
Acquisition Jardin botanique	1'700'000.00
Soulte	-186'000.00

La moins-value sur les biens-fonds des Cadolles est consécutive à leurs changements d'affectation en zone d'utilité publique, valorisées à des montants inférieurs.

Les biens-fonds à acquérir pour le Musée d'ethnographie et acquis pour le Jardin botanique seront et sont transférés au patrimoine administratif pour respectivement 1'020'000 francs et 1'700'000 francs.

En ce qui concerne l'Octogone, le montant de 1'020'000 francs permettra d'annuler comptablement l'indemnité que la Ville s'était engagée à verser pour son acquisition.

Dans le rapport 16-010 du Conseil communal au Conseil général concernant la demande de crédit pour finaliser (étape II) la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation, du 14 mars 2016, il avait déjà été évoqué de procéder à un échange de bâtiment (page 34).

Les bâtiments (villa et serres) du jardin botanique sont versés au patrimoine administratif du fait de leur utilisation exclusive par le service du même nom.

Même si ces écritures comptables n'impliquent aucune opération financière réelle, elles impactent fortement le résultat de l'office, sans que sa gestion budgétaire soit en cause.

34397.00 Honoraires de conseillers externe et experts

Lors de la fusion, l'office n'a pas bénéficié de renfort en terme de ressources humaines, d'où l'externalisation de certains dossiers des anciennes communes à des tiers (actes notariés). Il reste de nombreux dossier à régulariser, ce qui mettra cette ligne de crédit à contribution dans les prochaines années encore.

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Avec la fusion, les domaines ont repris tous les terrains nus, les réservoirs, les anciens ouvrages militaires, les terrains en nature de vignes, baux à ferme (quelques parcelles seules louées à des fermiers, aucun domaine entier supplémentaire, fermages établis par la CNAV), jardins potagers (jardins de Guches, des Arniers, Bastide Chesaulx, etc.). Pour information, les parcelles de jardins individuelles à Corcelles-Cormondrèche sont louées pour CHF 70.00/année pour environ 50 m² (on ne facture que les forfaits eau). Sur le cadastre de NE, la VDN loue les jardins potagers à CHF 5.00/m² eau comprise.

Ce sont donc des loyers symboliques. Pour les associations à but non lucratifs par exemple, les jardins urbains sont mis à disposition en contrepartie de l'entretien.

69'019.35 francs de recettes supplémentaires ont été portés aux comptes pour l'exercice 2021.

124 Forêts

124.00 Forêts

L'année 2021 a été marquée par l'acquisition de 2 tracteurs pour les équipes forestières de Serroue et des Joux d'une valeur totale de 440'000 francs.

Un projet d'implantation d'un CAD à Peseux est actuellement à l'étude par Viteos dans le cadre de la réfection de la route principale traversant l'agglomération.

30 Charges de personnel

Un poste de forestier-bûcheron est resté vacant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 suite au départ d'un collaborateur. Depuis le mois d'août 2021, 7 apprenti-e-s sont formé-e-s au lieu de 6 habituellement.

42 Taxes

42000.03 Taxes d'exemption pour plantation d'arbres

Cette ligne est utilisée pour les frais de reboisement de compensation de défrichements autorisés. En 2021, le montant encaissé correspond à une indemnité pour coupe prématurée.

Aucune "taxe d'exemption pour plantation d'arbres" n'est prévue légalement pour les défrichements en forêt.

42500.00 Ventes

Le prix du bois de charpente a augmenté suite à l'accroissement de la demande du marché asiatique et Nord-américain.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Le délégué à l'environnement participe aux différents groupes de travail ou de pilotage en lien avec l'environnement, de manière transversale à la fois au niveau communal (Cité de l'énergie, Permis de Construire, Nature en Ville, Plan canicule et Grand froid, etc.) et à l'externe pour les thèmes Radium, Radon et adaptation au changement climatique dans le cadre du groupe de suivi de l'OFSP et de l'OFEV.

Un bilan relatif à la pollution diffuse des sols sur le territoire communal est en cours. L'estimation actuelle révèle qu'un site sur deux est concerné. Cette pollution diffuse est dû à l'activité et les comportements humains à partir du 19^{ème} siècle. A ne pas confondre avec CANEPO qui est un recensement des décharges publiques connues.

En raison des aléas de la fusion, les comptes du délégué à l'environnement et de l'office du développement durable sont séparés mais regroupés au niveau structurel ; cette situation sera corrigée.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestation de services de tiers

L'année 2021 était une année de transition. En plus de ses attributions, le chef de l'office et délégué à l'environnement et au développement durable a assuré l'interim jusqu'à l'engagement du nouveau responsable de l'office de la Mobilité, lequel a pris ses fonctions au mois de novembre. De plus, la fusion a impliqué d'harmoniser et redéployer les actions sur le nouveau territoire communal, sans compter le changement de locaux de l'office. Le contexte n'était pas favorable au lancement d'un nouveau projet, mais l'essentiel des activités a pu être mené à bien, parfois avec un peu de retard.

146 Développement durable

146.03 Développement durable

La plupart des projets en lien avec la gestion des déchets lors de manifestations publiques et privés a été suspendue en raison de la situation sanitaire (projets de gobelets lavables et recyclables, kits pour

les restaurants et les événements etc.). L'office est d'ailleurs en contact avec le comité d'organisation de la Fête des vendanges pour la question des gobelets réutilisables.

30 Charges de personnel

Une réflexion est actuellement en cours au sein du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines afin de mutualiser au mieux les ressources humaines à disposition.

Rapport de la sous-commission financière II

(Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean, rapporteure et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 11 mai 2022 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivantes : M. Fabien Coquillat et Mmes Raphaëlle Probst, Nuong Egger (développement territorial), MM. Marc-Alain Langel et Jean-Marc Boerlin (économie et domiciliation), Mme Lena Brina (tourisme), M. Marco Geiselmann (gérance et logement) et MM. Antoine de Montmollin (secrétaire général et chef a.i. du patrimoine bâti) et Adriano da Cunha (patrimoine bâti).

Remarques générales

En introduction, la conseillère communale évoque deux traits majeurs de l'année et des comptes 2021 dans son dicastère :

- le travail de clarification de l'organigramme du dicastère ainsi que des processus internes et du fonctionnement, en particulier pour le service de la gérance et du logement ainsi que celui patrimoine bâti.
- la difficulté de lecture des comptes par rapport au budget 2021, qui a été établi dans le contexte de la fusion. Cette difficulté est là aussi particulièrement nette dans le service de la gérance et du logement et celui du patrimoine bâti ; la réorganisation et l'assainissement des

comptes entrepris dans ces entités devraient permettre de rétablir une analyse budgétaire plus claire pour la commission financière.

Les commissaires notent avec grande satisfaction que la situation dans les deux entités susnommées semble être à nouveau sous contrôle, que les vives tensions perçues entre elles et en leur sein aient pu être enfin apaisées, et qu'un assainissement comptable ait été entrepris.

Les commissaires relèvent en outre qu'il est regrettable que la discussion sur les comptes liés à la présidence ne se tienne pas dans la sous-commission de la conseillère ou du conseiller communal qui a exercé la fonction durant l'année étudiée.

Finalement, les commissaires remercient vivement la conseillère communale, son secrétaire général et l'ensemble des chef-fes de service et d'office qui ont participé à la présentation de ces comptes, pour la qualité et la clarté de leurs explications ainsi que pour l'engagement et l'allant dont elles et ils font preuve au service de notre commune.

Secrétariat général

154.00 Secrétariat général DTETPB

Les commissaires s'inquiètent d'une éventuelle surcharge du secrétariat général au vu des nombreuses missions assumées : mise en place de la fusion, mise en place de ce nouveau poste de secrétaire général, chef a.i. du patrimoine bâti dès le 1^{er} janvier 2022, remplacement du chef d'office de l'économie et de la domiciliation, soutien à la Conseillère communale dans son année de présidence. Si la charge de travail est effectivement lourde notamment en lien avec les suppléances assurées dans le pilotage de certaines entités et projets, les procédures mises en place permettent de faire face de manière efficiente à ces situations temporaires.

La création des postes de secrétaires généraux-ales a permis une meilleure transversalité entre les dicastères, comme envisagé dans le cadre des travaux de fusion, de diminuer le travail « en silo », de décharger les Conseillers communaux d'une partie de « l'opérationnel » de leur fonction. Les cinq secrétaires généraux-ales se réunissent avec la Chancelier une fois par semaine dans le cadre de la conférence des secrétaires généraux-ales.

Les commissaires se réjouissent du plan d'action test pour la zone piétonne mis en place à l'été 2021 qui a permis d'améliorer la sécurité et la convivialité au centre-ville. Le crédit d'investissement est formellement rattaché à l'office de l'économie et de la domiciliation. L'adaptation et la pérennisation du dispositif est prévue pour l'été 2022.

- 3049001 Indemnités de déplacement et
- 3049003 Indemnités de représentation

Les indemnités de la Conseillère communale n'ont pas été budgétées dans les bons comptes. Cette erreur sera corrigée dans le cadre du budget 2023.

Service du développement territorial

En particulier depuis la fusion, les projets privés et publics en matière de développement urbain et de constructions sont nombreux sur le territoire communal. Cette dynamique positive se ressent dans la charge de travail assumée par le service. Cette situation conduit à une nécessaire priorisation dans les tâches effectuées par le service et à une optimisation des processus.

La révision du plan d'aménagement local (PAL) est un des défis majeurs en matière d'aménagement du territoire pour la commune fusionnée de Neuchâtel. Cette révision implique un travail transversal avec l'ensemble des services de l'administration. Au niveau temporalité, il pourrait être voté en 2024, en courant le risque d'avoir des oppositions, donc être mis en place en 2026. Les projets de planification déjà en cours sur des secteurs spécifiques (Arniers, Port de Neuchâtel, Beauregard-dessus, Cadolles sud) devraient pouvoir être votés par le Conseil général en parallèle du nouveau PAL dans une volonté de continuité des institutions. De plus, ces projets reposent sur les critères du plan directeur cantonal que les communes doivent appliquer.

Sur le plan des ressources humaines, l'intégration des collaborateurs-trices des quatre anciennes communes en une seule équipe s'est bien déroulée. Les six premiers mois de l'année 2021 ont été plus difficiles sur le plan organisationnel car deux collaborateurs de l'office de planification et de l'aménagement urbain ont continué à travailler dans les locaux de

l'administration communale à Peseux. Ces nouvelles ressources ont notamment permis d'assurer une continuité dans la reprise des dossiers issus de la commune de Peseux, alors que l'architecte-urbaniste communal (qui portera le titre d'urbaniste communal dès le 1^{er} juin 2022 suite à l'engagement d'un architecte communal à la tête du service du patrimoine bâti) a plus directement veillé au suivi des dossiers des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche et Valangin.

Les quelques variations en terme d'EPT se compensent entre les trois offices qui composent le service.

120.00 Développement territorial

31370001 Impôts et taxes

Il s'agit de taxes facturées par le Canton concernant les préavis effectués par le service de l'aménagement du territoire pour les communes qui ne bénéficiaient pas d'une délégation de compétence pour le traitement des permis de construire avant la fusion. La part refacturée en 2021 aux porteurs de projets, concernant 2020, apparaît donc dans le compte 4210000 Emoluments administratifs de l'entité 120.02 avec une année de décalage et n'avaient pas été budgétés.

120.01 Planification et aménagement urbain

La mise à l'enquête publique du projet des Jeunes-Rives en 2021 a suscité quelques oppositions qui sont en cours de traitement. Cette situation entraîne un report du début des travaux, qui était prévu au printemps 2022, au printemps 2023.

Le projet des Arniers devrait faire l'objet d'un rapport au Conseil général au premier semestre 2023 en parallèle des travaux du PAL et de la commission du Conseil général. La planification initialement prévue a dû être revue en raison du choix par les porteurs de projet d'opter pour un plan spécial équivalent à un permis de construire en sanction préalable plutôt qu'un plan spécial. Une particularité de ce dossier est la présence de terrains en main communale.

Une procédure d'appel d'offres selon les règles des marchés publics est en cours pour le renouvellement de la concession d'affichage, avec un

pilotage assuré par le secrétariat général du dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale.

Il est constaté que certains projets présentés dans le cadre des trois premières générations du projet d'agglomération (PA) n'ont pas été réalisés, alors que le PA4 a été remis à la Confédération ce printemps par le canton. Une nouvelle priorisation des projets a cependant été effectuée afin d'augmenter le taux de réalisation, ce qui permet également de répondre aux demandes de la Confédération. Il est important de préciser que si une commune ne parvient pas à utiliser le montant octroyée par la Confédération dans le cadre du PA et dans le temps imparti, ce montant peut être redistribué à une autre entité publique pour autant que le sujet du projet soit identique.

S'agissant du réaménagement de la place de la Coudre et du Clos-de-Serrières, les développements des projets se poursuivent conformément à la planification. Des aménagements test ont été réalisés en cours d'année 2021 à la Coudre avec satisfaction.

30 Charges de personnel

Suite à la mobilité interne en lien avec la fusion, certains postes sont restés vacants pendant une partie de l'année, ce qui explique l'écart constaté entre le budget et les comptes.

Il est relevé que cet office est la seule entité publique de Suisse romande à former des apprentis dessinateurs en planification du territoire. Les commissaires soulignent l'importance pour les services d'une certaine envergure de former des apprenti-e-s.

3410000 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

L'écart sur ce poste s'explique par les prestations propres non facturées dans le cadre de crédits d'investissements dont la planification a été adaptée. A l'avenir, les ressources humaines nécessaires à la réalisation d'un projet seront systématiquement incluses dans le cadre des demandes de crédit, selon un processus identique à celui du canton et d'autres communes.

120.02 Permis de construire

La fusion des communes a marqué la reprise du traitement des dossiers de permis de construire de l'ensemble du territoire par l'administration communale. Auparavant, le service cantonal de l'aménagement du territoire se chargeait des préavis concernant les permis de construire des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin. Cette évolution a entraîné une augmentation importante du volume de travail.

Suite à l'adoption du rapport 21-004 par le Conseil général, une commission d'urbanisme unique pour l'ensemble du territoire de la commune fusionnée a été mise en place, malgré la coexistence de plusieurs réglementations différentes jusqu'à la révision du PAL.

Le nouveau fonctionnement de cette commission a permis d'améliorer sensiblement le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en particulier concernant le retour et l'accompagnement proposé aux porteurs de projet.

Des visites sur le terrain sont effectuées pour vérifier que les constructions soient conformes aux permis de construire octroyés. En cas de non-conformité signalée à l'administration communale, les modifications sont imposées. Les commissaires ont beaucoup apprécié ces éclaircissements sur la méthode de travail de la commission du conseil communal de l'urbanisme.

3181000 Pertes sur créances effectives

Ce montant correspond à l'annulation de factures antérieures à 2021 concernant les taxes d'exemption pour places de parc en raison de l'évolution des projets.

La politique de la Ville en matière de taxe d'exemption pour les places de parc devra être réévaluée en lien avec la définition d'une nouvelle stratégie de mobilité et de stationnement.

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

Le service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme est structuré en trois offices :

- Economie et domiciliation
- Caves de la Ville
- Tourisme

Le chef de l'office des caves est absent à la séance de sous-commission pour cause d'accident.

108.00 Economie et domiciliation

Le nouveau chef d'office est entré en fonction au 1^{er} octobre 2021. Auparavant l'intérim a été assuré par le secrétaire général.

Les commissaires expriment leur attente concernant la stratégie à venir et la visibilité des premières actions concrètes en matière de développement économique et de domiciliation. Pour l'heure, les mesures prises par la commune ne sont pas identifiables et ne produisent donc pas de résultats visibles.

Il est rappelé que le nouveau chef d'office n'a pris ses fonctions qu'en fin d'année 2021 et qu'un certain temps est nécessaire pour proposer, puis mettre en œuvre une stratégie efficace et coordonnée avec les partenaires privés et publics. Les collaborations régulières avec le délégué cantonal à la domiciliation seront concrétisées courant 2022 par le biais de différents outils et actions mises en place par le canton. Ces derniers seront complétés au niveau de notre commune et orientés spécifiquement à l'intention des besoins de nos entreprises et des étudiant-e-s en fin de parcours des hautes écoles.

Par ailleurs, les demandes adressées par des entreprises ou des particuliers à l'administration sont très nombreuses et l'office joue d'ores et déjà un rôle de porte d'entrée important. En outre, la stratégie immobilière et du logement en cours de préparation et le PAL permettront

de renforcer les leviers en main communale concernant la domiciliation et le développement économique. Les commissaires rappellent l'intérêt du législatif à participer à la définition de ces stratégies.

La domiciliation se traduit aujourd’hui concrètement dans le cadre des projets immobiliers en cours de développement sur le territoire communal. Les commissaires constatent que ces projets posent également des questions importantes en terme d’accessibilité, d’infrastructures, notamment scolaires, et de planification des politiques publiques.

Il est rappelé par certain-e-s commissaires que nous ne devons pas mettre de côté les habitant-e-s d’ores et déjà implanté-e-s sur notre territoire qui ont eux aussi des besoins et des attentes.

3132000 Honoraires de conseillers externes et experts

Malgré le fait qu’aucune dépenses n’ait été effectuée en 2021 concernant les honoraires de conseillers externes et experts, ce poste a été augmenté dans le cadre du budget 2022 afin d’établir la stratégie d’action en matière de promotion économique et de domiciliation.

122.00 Caves de la Ville

L’année 2021 a été marquée par la situation sanitaire qui entraîné une baisse des ventes (restaurants fermés et manifestations annulées). Cette baisse du chiffre d’affaire a été partiellement compensée par l’augmentation de la vente de vins aux particuliers (+33%).

La suppression du poste de caviste a été compensée par des prestations de service de tiers et l’augmentation du taux d’activité du secrétariat polyvalent par rapport au budget 2021. Ce choix s’inscrit dans les réflexions en cours sur l’avenir des Caves.

147.00 Tourisme

La Neuchâtel Tourist Card est un véritable atout touristique pour le Canton et en particulier pour la commune fusionnée. Un financement exceptionnel à la promotion de cette carte a été octroyé par la Ville de Neuchâtel en 2021 au vu de la situation liée au Covid-19. Son mode de financement par la taxe de séjour doit être revu dans les prochains mois par les Autorités

cantonales.

La déléguée au tourisme a travaillé avec le secrétaire général pour améliorer et harmoniser la signalétique sur l'ensemble de la commune.

Les commissaires soulignent la qualité des offres proposées. Il serait par contre intéressant de faire encore plus de promotion autour de l'image « Neuchâtel à la Belle Epoque ». En effet, il est important que la proposition touristique de notre Ville puisse être clairement identifiée. Il est répondu qu'une campagne nationale de grande ampleur en ce sens est prévue dès ce printemps par les différentes instances régionales et suisses.

En raison de l'adaptation du calendrier des travaux au collège des Parcs, la réalisation du projet d'auberge de jeunesse a été repoussée.

Son ouverture est désormais prévue en 2027. Des discussions sont en cours avec différents partenaires dans l'optique d'un financement public-privé.

Service de la gérance et du logement

119.01 Gérance et logement

Les variations significatives entre le budget 2021 et les comptes s'expliquent au service de la gérance et du logement par trois facteurs principaux :

- Des estimations imprécises sur plusieurs postes du budget 2021, qui était le premier de la commune fusionnée.
- Des assainissement financiers nécessaires dans la comptabilité du service pour régulariser une situation en attente depuis plusieurs années.
- La reprise de certaines missions d'entretien courant auparavant assurées par le service du patrimoine bâti.

Concernant l'assainissement des comptes de la gérance, celui-ci a été

mené par un groupe composé du contrôleur des finances, d'une collaboratrice du service des finances ainsi que des responsables du dossier au sein du service de la gérance et du logement. Le travail conséquent et sérieux qui a été réalisé devrait permettre au service de repartir sur des bases financières assainies, en fin 2022 nous l'espérons. Une clarification des missions et des cahiers des charges de certain-e-s collaborateurs-trices a également été nécessaire.

Ces assainissements comptables sont de deux types. Tout d'abord, la comptabilisation de la part propriétaire des charges découlant de l'établissement des décomptes de chauffage, frais de chauffage et frais accessoires concernant les exercices de 2017 à 2021. L'assainissement net atteint 286'916.67.- pour le PA et le PF cumulé sur les comptes 2021. Le deuxième type d'assainissement est lié à la régularisation de plusieurs comptes au bilan qui se reportaient d'année en année, en lien notamment avec le passage au logiciel « Abalmmo ». Il s'agit là d'un montant net de 100'607.22.-.

De plus, un important travail de mise à jour des baux a été planifié jusqu'à la fin de l'année 2022 afin de refacturer aux locataires les charges qui leur incombent en conformité au droit du bail.

Les commissaires demandent qu'une coordination étroite entre ce service et celui du patrimoine bâti soit effectuée notamment dans le cadre de la stratégie d'assainissement énergétique et de la stratégie de politique immobilière et du logement à venir. Il est répondu par la positive et que le travail est déjà bien coordonné.

Dans le rapport de l'organe révision, une remarque porte sur le système de contrôle interne (SCI) encore incomplet du service de la gérance et du logement. Ce travail est également en cours de finalisation avec le contrôleur des finances ; la partie concernant les contrôles sur les investissements devra être coordonnée avec le service du patrimoine bâti et les nouveaux processus concernant les décomptes de charges intégrés dans le SCI.

Même si cela ne se ressent pas encore dans les comptes 2021, l'augmentation du coût de l'énergie est une préoccupation importante au niveau financier pour le service.

- 4470000 Loyers et fermages, biens-fonds PA et
4479000 Autres produits des biens-fonds PA

Les commissaires s'interrogent sur les variations des indemnités versées par l'éoren par rapport au budget alors que ces éléments sont prévisibles. Le budget 2022 a d'ores et déjà été établi sur la base de meilleures estimations et le processus avec l'éoren a été amélioré pour corriger ces variations du mieux possible.

3637000 Subventions aux personnes physiques

Ces subventions sont liées à des aides au logement concernant les locataires de quatre immeubles. Trois d'entre eux ne sont pas propriété de la Ville et les montants de subventions diminuent d'année en année pour les locataires des trois immeubles au vu de la diminution de ce régime d'aide décidée au niveau cantonal. Pour les aides accordées au locataire du quatrième immeuble appartenant à la Ville, les conditions d'octroi de ces aides découlent de la politique du logement actuellement en vigueur dans la commune.

Service du patrimoine bâti

119.02 Patrimoine bâti

L'année 2021 a été marquée pour le service du patrimoine bâti par la réalisation du programme d'optimisation des locaux de l'administration qui se terminera à l'été 2022. Un travail particulièrement important a été réalisé afin d'analyser les besoins des services, de proposer des solutions adaptées et de gérer une planification des travaux serrée et complexe en lien avec les déménagements.

Conformément à la promesse du livre de la fusion de « localiser les services administratifs dans les bâtiments qui peuvent en accueillir sur l'ensemble du territoire », des services ont été implantés dans tous les bâtiments communaux disponibles. A ce jour, le service a organisé une trentaine de déménagement de services. A ce titre, les commissaires relèvent qu'il faut absolument loger les services dans les bâtiments appartenant à la Ville plutôt que de louer des espaces.

Sur le plan des ressources humaines, une réorganisation importante du service a été effectuée avec notamment l'engagement prévu du nouvel architecte communal et chef de service au 1^{er} juin 2022.

Comme pour le service de la gérance et du logement, l'inflation est une préoccupation majeure sur le plan financier, notamment concernant les crédits d'investissement déjà votés.

30 Charges de personnel

L'écart est lié aux 2.1 EPT vacant par rapport au budget. Il a été décidé d'attendre la prise de fonction du nouveau chef de service avant de procéder à des engagements.

3411000 Pertes réalisées sur les terrains PF

Ce montant correspond à la différence entre le prix de vente de la Villa Perret et sa valeur au bilan.

3430430 Travaux de gros entretien, bâtiments PF - Abalmmo

L'écart important entre le budget et les comptes est lié à la priorisation de l'entretien du patrimoine administratif dans le cadre du programme d'optimisation des locaux de l'administration ainsi qu'à la réalisation de l'entretien courant du PF repris par le service de la gérance et du logement.

4411000 Gains provenant des ventes de terrains PF

Ce montant correspond à la différence entre le prix de vente et la valeur au bilan d'un lot de PPE dans les immeubles Granges 8 et Château 2 à Peseux.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée de MM. Nicolas de Pury, Pierre-Yves Jeannin et Marc Rémy, s'est réunie le 11 mai 2022 en présence de M. Didier Boillat, chef du DTASFRH, pour examiner les comptes 2021. Ont également participé à cette séance : pour le Développement technologique et l'agglomération : M. Christophe Egger, délégué au Développement technologique et à l'agglomération ; pour la Sécurité : MM. Frédéric Mühlheim, chef du Service de la protection et de la sécurité, Thierry Daenzer, adjoint au chef de service et Jean-Pierre Habegger, responsable financier ; pour le Service des finances : MM. Gérard Blandenier, chef du Service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du Service des ressources humaines ; ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Développement technologique

10500 Informatique

31 Charges de biens, services, autres charges d'exploit.

Depuis le transfert du CEG au SIEN, la gestion des ressources informatiques a été gérée par le Service des finances jusqu'à fin 2020. Depuis 2021 et la fusion, le délégué au développement technologique et à l'agglomération a mis en place une gestion plus fine des ressources avec la création d'un processus de centralisation qui permet d'avoir une gestion rationnelle des ressources techniques (informatique, téléphonie, etc.). Ce processus fait l'objet d'une nouvelle directive du Conseil communal sur les ressources informatiques. Pour 2022, un travail similaire sera mené avec la téléphonie.

Ces nouvelles directives poursuivent les objectifs suivants : répondre aux besoins des services et faire des économies au travers de synergies et rationalisations. Ce processus a déjà permis des économies sur l'achat de matériel informatique et la téléphonie mobile. Il en va de même pour la téléphonie fixe. Les économies sur ces comptes sont partiellement compensées avec de nouveaux frais liés à la fusion qui étaient peu

prévisibles sur les comptes 3130090, 3133000 et 3133200 (autres frais de téléphone, charges d'utilisation informatique et contrat de prestation informatique).

Enfin, la centralisation et les rationalisations relatives aux plotters et copieurs permettront à futur la suppression d'un grand nombre d'imprimantes. Ce travail a été initié dans le cadre des déménagements et sera généralisé au sein de l'administration. A futur, l'intégration des impressions décentralisées avec badge est étudiée.

Notons que le coût des postes informatique va également baisser, le SIEN ayant un nouveau partenaire suite à un appel d'offres réalisé en 2021.

Les commissaires demandent des précisions concernant les évolutions futures des coûts informatiques. Selon les prévisions actuelles, ces coûts vont s'orienter vers des niveaux plus bas dans les prochaines années. La situation 2021 était complexe avec les déménagements et la nouvelle organisation dont toute la partie informatique et téléphonie est gérée par le délégué au développement technologique et à l'agglomération.

3130001 Prestations de services de tiers

Concernant les prestations de services de tiers, l'écart est dû à un projet GED (gestion électronique des documents) budgété, mais qui n'a pas été réalisé en 2021. Ce projet reste un objectif à réaliser.

3130080 Téléphonie fixe

L'élément central à mentionner concernant la téléphonie fixe est le choix de la Ville de rejoindre la centrale de l'Etat, ce qui permet des mutualisations avec à la clé des économies dès 2023.

3130085 Téléphonie mobile

Dans le domaine de la téléphonie mobile, la Ville a rejoint le contrat de l'Etat, ce qui entraîne des économies sur les abonnements mobiles.

42 Taxes

4240002 Prestations de services pour tiers

Les taxes perçues concernent des prestations refacturées à des tiers. Le montant correspond à la refacturation de la téléphonie fixe à certains externes, comme la BPU, le lycée Jean-Piaget et le restaurant « Chez

Max et Meuron », qui bénéficient des infrastructures de téléphonie fixe de la Ville. Leurs communications leurs sont refacturées.

49 Imputations internes

4910100 Prestations informatiques

Ces imputations internes concernent les coûts informatiques et de téléphonie refacturés aux services autoporteurs.

16800 Développement technologique

Il n'y a pas de dépenses en 2021 sur cette entité de gestion. Dès 2022, des coûts sont à prévoir, notamment concernant le projet smart city et les projets de numérisation et digitalisation qui y sont associés. Ces projets font l'objet d'une coordination centralisée au sein du Dicastère du développement technologique. Une approche partenariale avec des acteurs locaux tels que Microcity, le CSEM et l'UNINE est menée.

La stratégie smart actuellement en développement permettra une coordination centralisée de tous les projets de numérisation de la commune.

Le rapport à venir sur la smart city permettra d'informer le Conseil général de la stratégie de la Ville. Il peut déjà être mentionné les axes stratégiques que sont l'emploi des technologies pour améliorer l'efficience des processus et les rapports avec la population. Les fondements conceptuels et politiques sont en cours de définition avec les partenaires dans des domaines aussi divers que la politique de gestion des données (stockage, hébergement et maîtrise des données), la transparence, l'implication de la population et des acteurs locaux, les partenariats avec d'autres collectivités et la région, etc.

Une première étape du projet smart city a débuté avec le Canton et la Confédération : une demande de financement NPR par les acteurs de la recherche est en cours pour développer le concept de smart city, une systématique d'innovation, un incubateur, etc. Le projet auquel sont associés les partenaires cités ci-avant impliquera des financements publics et privés et des fonds de recherche.

Parmi les buts concrets à atteindre, la future application citoyenne constitue un projet phare pour la Ville et à futur la région, l'idée générale

étant que la smart city puisse ensuite servir de projet pilote en vue de la smart région. Ce projet s'inscrit ainsi dans les objectifs des accords de positionnement stratégique (APS). Actuellement une analyse de ce qui existe est en cours et des réflexions sur le contenu sont menées. Ce dossier sera ensuite traité en commission assemblée citoyenne.

D'autres projets concrets peuvent être mentionnés comme les bornes électriques dans les ports, un projet innovant à venir dans l'isolation des bâtiments, la numérisation des factures fournisseurs et une GED métier au sein du Service de la famille.

Outre le travail avec les institutions de recherche, une mise en commun d'expériences est menée avec les Villes poursuivant des buts similaires, comme Pully, Genève et Bienne.

Les commissaires s'étonnent du peu de ressources allouées au développement technologique et à l'informatique au vu des importants projets à mener. Le Chef de dicastère constate qu'1 EPT n'est pas suffisant pour toutes les tâches à traiter et réfléchit aux évolutions futures, avec par exemple un renforcement impliquant de rattacher du personnel de certains services de l'administration directement au développement technologique et/ou la formation de spécialistes en gestion de projets dans les différents corps de métiers. Actuellement, les collaborations en cours avec les instituts de recherche permettent de mener des projets en commun sans frais supplémentaires.

Il est finalement rappelé l'importance capitale du quartier de l'innovation et de ses futures évolutions. La Ville y est directement impliquée, le Chef du dicastère du développement technologique siégeant dans les organes de Microcité et du CSEM.

Agglomération

14800 Développement de l'agglomération

Le Dicastère de l'agglomération concerne principalement la représentation de la Ville ou de la région dans diverses associations que sont Objectif.ne, le RVAJ, l'ACN, etc. Au sein de l'ACN sont traités d'importants dossiers des communes en lien avec le canton, comme les charges géotopographiques, les charges de transfert, les dédommagements COVID des structures d'accueil, le domaine scolaire, la politique de construction, les finances communales, etc. Dans ce cadre,

les CDC (Conférences des Directeurs Communaux) revêtent une importance particulière et font l'objet d'une coordination fine en interne du Conseil communal avec un partage d'informations régulier.

30 Charges de personnel

Le salaire du délégué au développement technologique et à l'agglomération a été passé au secrétariat général (15500).

31 Charges de biens, services, autres charges d'exploit.

3130004 Cotisations

L'augmentation constatée est liée à la fusion, certaines cotisations étant payées au prorata des habitants (les communes fusionnantes n'étant précédemment pas toutes membres des mêmes organisations).

33 Amortissements du patrimoine administratif

3320000 Amort. Planifiés, immo. corporelles

Le montant de ce compte concerne les crédits fusion (40617 et 40712).

Sécurité

Le SPS a été beaucoup impacté en 2021, principalement par les événements liés au COVID, aux inondations à Cressier et à la montée des eaux du lac. Un énorme travail a été effectué afin de conduire la gestion de ces événements. Pour rappel, l'OCRg est actif sur tout le littoral. Pour la Commune, il a été en charge de la conduite de toutes les mesures COVID depuis mars 2020.

Les financements des activités du service sont complexes et sous pressions financières, entre autres des communes du littoral et du canton. Des discussions au niveau cantonal sur la mutualisation des ressources ont repris en 2021.

Le niveau de sécurité assuré par le service dans ses domaines d'activités (défense incendie, secours, gestion de crise, etc.) est élevé avec de gros risques sous gestion (p. ex. avec la raffinerie). De grands défis sont à venir avec des enjeux majeurs, comme le risque de blackout, les piratages

informatiques, les phénomènes climatiques, etc.

31 Charges de biens, services, autres charges d'exploit.

Avec le COVID et l'absence d'évènements majeurs, on constate une baisse de charges : moins d'exercices des sapeurs-pompiers volontaires, pas de fête des vendanges, etc. En ce sens, le résultat 2021 est anormal avec env. 2 mios de BSM (biens, services et marchandises) en moins par effet COVID.

15104 Sécurité publique

Au premier janvier 2022, la sécurité publique de la commune de Val-de-Ruz est assurée par le SPS, cela n'a pas d'impact aux comptes 2021. Ce mandat est neutre financièrement et permet des synergies et des bascules de force (si l'une ou l'autre commune a besoin de plus de personnel ponctuellement, c'est réalisable grâce à l'ensemble de l'effectif).

La sécurité publique est composée de 4 secteurs, Val-de-Ruz est rattaché au secteur de la Côte qui est basé à Peseux. Il y a également un bureau à disposition à Val-de-Ruz pour les agents.

30 Charges de personnel

En p. 116, les écarts relatifs aux remboursements s'expliquent par le fait que ces montants sont budgétés au service RH et ventilés aux comptes dans les services. Deux absences de longue durée à noter.

31 Charge biens, service, autre charges d'exploit.

3130001 Prestations de services de tiers

Explication concernant les commandements de payer : la remise des commandements par une entreprise mandatée coûte moins que ce que l'on perçoit pour cette mission, mais une partie des dossiers qui ne peuvent pas être remis doit être faite directement par les agents. Les montants qui y sont associés ont été transférés de l'office administratif à la sécurité publique (baisses des prestations de services de tiers du 15101 administration).

15106 Région de défense incendie du littoral

39 Imputations internes

398000 Reports internes

L'écart est dû aux facturations internes entre les offices transversaux (logistique et administration) et la région de défense incendie du littoral.

15107 Brigade sanitaire

36 Charge de transfert

3612000 Dédomm. Communes et synd. intercommunaux

Ce compte comptabilise les montants que l'on reverse dans le domaine ambulances dans le contexte de la mutualisation cantonale. La diminution de recettes est due à la baisse du nombre de transferts.

Finances

Gestion financière

Rating de la Ville concernant les emprunts

En 2003-2005, la Ville n'était pas attractive pour les prêteurs à cause de la dette des hôpitaux. Entre 2007 et 2009, lors du renouvellement de 3 fois 70 mios d'emprunts, il a été fait appel à Moody's qui a donné un rating Aa3 à la Ville.

Cette analyse étant chère, elle n'a ensuite pas été refaite chaque année, surtout après la séparation des hôpitaux.

Actuellement, l'agence de notation Fédafin analyse les ratings des communes et selon des informations obtenues de la part des créanciers, le rating de la Ville n'a vraisemblablement pas changé. En tous cas, il n'y a pas de difficulté à emprunter jusqu'à présent.

Concernant les taux d'intérêt, la situation devient plus délicate. Les taux sont orientés à la hausse et cette tendance devrait se maintenir.

Gestion de la dette

En 2021, 75 mios d'emprunts ont été effectués en tout (dont 37.5 mios de renouvellement), à des taux moyens de 0.33 %, dont deux emprunts à 0 %. Pour rappel, en 2021, le taux d'intérêt moyen au comptant des emprunts de la Confédération à 10 ans était de -0.23 %, ce qui était déjà supérieur à 2020 (-0.53 %).

Les taux à court terme ont peu évolué. Les avances à court terme de quelque 100 mios ont été conclues à des taux négatifs.

Les échéances des emprunts à long terme conclus en 2021 vont de 2026 à 2033. La dette augmente à 408 mios en 2021 contre 371 mios une année auparavant.

Structure de la dette

Actuellement, sur les 408 millions de dette à long terme, le 54% est composé d'emprunts situés dans une fourchette comprise entre 0% et 0.5%. Ainsi si les taux remontent, la Ville bénéficie encore d'une certaine inertie. Entre 2020 et 2021, la charge d'intérêts est passée de 3.9 mios à 3.3 mios.

En 2022, on constate une forte montée des taux swap (différentiel achat vente taux long terme contre taux court terme) de janvier 2022 à mai 2022 de 0 % à 1.6 %.

En 2022, deux emprunts ont été conclus, le premier en janvier à 0.48 % et le second à 1.66 % en mai.

Un taux d'intérêt moyen de 3.5% sur l'ensemble de la dette (cas théorique) représenterait une charge de 14.3 millions contre 3.3 millions actuellement.

A la question des commissaires concernant la provenance des fonds empruntés, il est répondu qu'ils sont issus de caisses de pensions, cantons, assurances et banques, toujours suisses (cf. p. 30 du rapport des comptes).

En 2021, il n'y a pas d'effet de la crise covid sur les taux suite à l'action des banques centrales. A présent avec l'inflation montante, ce qui se passe en Chine et le conflit en Ukraine, l'avenir est plus mouvant.

En conclusion, notre taux moyen n'a fait que de descendre jusqu'à 0.74 %

et va à présent vraisemblablement remonter. La charge d'intérêts va être réajustée en conséquence dans le prochain budget.

10301 Service financier

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques

On constate une baisse en 2016 (répartition canton communes), puis à nouveau en 2020 avec la réforme fiscale. Au budget 2021, les prévisions étaient très négatives et les comptes 2021 se sont révélés meilleurs qu'attendu mais en-dessous des années précédentes. Rappelons qu'en 2021, les taux d'impôts dans les anciennes communes fusionnées ont baissé.

Sur la répartition, on note une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, mais une augmentation de l'impôt sur la fortune. L'impôt à la source est légèrement en-dessous de la somme des impôts des 4 communes fusionnées avant fusion. L'impôt des frontaliers a augmenté à 5.6 mios en 2021 et compte pour env. 4 % du total.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice (34 mios) est en baisse par rapport au cumul des 4 communes, suite entre autres à des départs d'entreprises. Le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales est le pot commun des impôts sur les personnes morales auquel les communes versent 33 % des impôts perçus. Il est ensuite réparti selon le nombre d'emplois situés sur le territoire de la commune. Avec les nouvelles zones économiques, le Conseil d'Etat envisage de changer la répartition à 60-40, voire 50-50. A court terme, cela constituera une baisse de revenus pour la Ville de Neuchâtel, à plus long terme, la situation pourrait s'inverser.

Autres impôts

Les autres impôts sont nettement plus bas que ce que prévoyait le budget. L'impôt foncier des personnes physiques introduit en 2020 avait été budgété à hauteur de 7 mios. En réalité, 5.8 mios ont été perçus.

44 Revenus financiers

443 Produits des bien-fonds du PF

Le détail de la rubrique 443 (cf. p. 31 du rapport sur les comptes) est résumée ci-après :

Améliorations totales de

CHF 127'000.- aux Domaines (loyers et rembours. de tiers) ;
CHF 72'000.- au Fun'ambule (loyers) ;
CHF 43'000.- au Patrimoine bâti (rembours. de tiers) ;
CHF 45'000.- à la Logistique (rembours. de tiers) ;
CHF 18'000.- à la Voirie (rembours. de tiers) ;

Détérioration totales de

CHF 868'000.- à la Gérance (loyers et rembours. de tiers).

Total

CHF 563'000.- de détérioration.

Ressources humaines

10700 Ressources humaines

Des explications sont données sur les dossiers en cours, dont la mise en conformité des majorations (travail du week-end, des jours fériés et du soir). Les pratiques actuelles des services sont diverses et pas encore toutes adaptées au nouveau statut du personnel communal du 25 octobre 2021. Il en ressort une certaine hétérogénéité de l'application de l'art. 59 al.6, p. ex. des paiements d'heures dans des cas où le statut prévoit une compensation en congés. La distinction entre travail ordinaire et extraordinaire doit également encore être affinée.

Suite à la fusion, un contrôle de qualité des dossiers du personnel, qui étaient parfois incomplets, a été réalisé.

Les efforts du SRH en lien avec le suivi des situations de Case management ont porté leurs fruits avec à la clé une récompense de la SUVA.

Il y a encore quelques dossiers spéciaux à régler au niveau RH, par exemple dans des services dont le personnel a plus de vacances pour des raisons historiques.

On constate une pression croissante du Conseil d'Etat dans le domaine de la sécurité pour baisser les coûts, entre autres en comparaison avec d'autres communes ayant des systèmes moins onéreux.

Il est notable de mentionner que de bonnes relations avec les associations du personnel ont été instaurées. Les dossiers avancent bien, dans une ambiance constructive. Pour rappel, les associations représentées sont le SSP, le groupement des cadres, et une association représentant le personnel de la sécurité.

Suite à la fusion, outre la mise à jour de l'ensemble des dossiers du personnel, des contrôles de conformité sont actuellement en cours dans divers domaines, dont l'uniformisation des cotisations des contrats de droit privé, dont les régimes étaient différents dans les anciennes communes.

L'intégration des employé-e-s suite à la fusion a été réussie. Toutefois, dans les anciennes communes, certain-e-s collaborateurs et collaboratrices étaient très polyvalent-e-s et ont dû se spécialiser dans certaines activités, ce qui a généré quelques difficultés et quelques départs. Pour les cadres, il a fallu trouver des postes adaptés et correspondant à leur-e-s compétences. 130 dossiers ont dû être gérés pour intégrer les personnes dans le nouvel organigramme.

Concernant la répartition des âges (p. 160 du rapport de gestion), on constate que les 56 à 60 ans sont surreprésentés et des grosses vagues de départs en retraite sont à prévoir, ce qui constitue à ne pas en douter un défi en termes de relève pour la Ville de Neuchâtel et pour le SRH.

Sur le nombre total d'EPT, l'ajustement des 5.4 EPT est expliqué par le fait que les anciennes communes n'avaient pas annoncé des chiffres complets, qui de surcroît ont quelque peu évolué en fin d'année (p. ex. 2 personnes dont la commune a annoncé qu'elles seraient licenciées au 31 décembre 2020 et qui ne l'ont finalement pas été, engagements entre l'annonce du nombre de personnes (juin) et la fin de l'année pour faire face aux travaux de fusion, etc.).

Concernant les effectifs du Tipi, l'augmentation de personnel avait été validée par le Conseil général en 2021 (rapport 21-016).

A la question des commissaires sur le groupe mutuel (p. 156 du rapport de gestion), il est répondu que la Ville possède en commun la mutuelle neuchâteloise qui est une caisse maladie comprenant plusieurs collectivités neuchâteloises et gérée par le groupe mutuel.

30 Charges de personnel

3010800 Variation provision heures sup. et vacances

Concernant la diminution de la réserve sur les heures supplémentaires, la différence de 1.3 mios entre budget et comptes est due à un ajustement de la provision en 2021 qui était prévu au budget (1.5 Mios) et qui finalement était bien plus faible aux comptes (240'000.-). Il avait été initialement demandé aux communes fusionnant de diminuer les heures supplémentaires de leur personnel, ce qui n'a que partiellement été possible en raison de la surcharge de travail liée à la préparation de la fusion.

3049009 Autres allocations

Le budget est établi avec une moyenne de 12 départs à la retraite chaque année. Nous en avons eu 20 en 2021, avec des départs à la retraite anticipée, qui sont par nature imprévisibles.

3099099 Ecart statistique

L'écart statistique consiste en une économie due, d'une part au délai de carence entre le départ d'un ou une titulaire de poste et son remplacement et d'autre part au rajeunissement escompté en cas de renouvellement. Surévalué à 2.5 mios au budget 2021, ce montant est en réalité d'env. 1.1 mio de francs aux comptes.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Famille, Formation, Santé et Sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Alice Dudle (rapporteure), s'est réunie le 18 mai 2022 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner les comptes 2021. Ont également participé à cette séance : M. Pierre Geissbühler, secrétaire général; pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et à l'égalité et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén ; pour le Service de la santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé et Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Remarque générale

Les commissaires remercient les chef-fe-s de service, le secrétaire général et la conseillère communale pour la clarté des réponses.

Les commissaires ont pu constater que l'engagement des collaboratrices et collaborateurs au service de notre ville est excellent, et que toutes et tous se sont investis pleinement pour concrétiser les objectifs de la fusion, malgré une année 2021 marquée par une situation sanitaire compliquée.

Tous les services ont dû intégrer et comprendre les modes de fonctionnements différents des anciennes communes et ont travaillé à l'homogénéisation et la rationalisation des pratiques. D'une manière générale, les commissaires ont pu ressentir un état d'esprit positif et constructif sur ces enjeux particuliers. Elles relèvent également que plusieurs dossiers importants du dicastère sont en discussion avec le canton et doivent trouver des solutions justes et supportables pour notre commune.

Famille, formation, santé et sports

Les comptes 2021 clôturent la première année de vie de la commune fusionnée. Ils constituent ainsi un premier exercice comptable, qui servira de base pour l'élaboration des prochains budgets.

Globalement les comptes 2021 du dicastère FFSS présentent une amélioration de plus de 2.5 millions par rapport au budget.

	Comptes 2021	Budget 2021	Différence
Secrétariat général	541'572.45 CHF	828'000.00 CHF	-286'427.55 CHF
Service de la famille	56'242'927.15 CHF	58'403'200.00 CHF	-2'160'272.85 CHF
Service des sports	8'293'311.45 CHF	8'521'800.00 CHF	-228'488.55 CHF
Service de la Santé	877'222.67 CHF	745'400.00 CHF	131'822.67 CHF
Total FFSS	65'955'033.72 CHF	68'498'400.00 CHF	-2'543'366.28 CHF

Les commissaires saluent la nouvelle forme du rapport de gestion et sa lisibilité.

Secrétariat général

156.00 Secrétariat général FFSS

Pas de remarque particulière

Service de la famille

L'année 2021 a permis la consolidation du fonctionnement des 27 structures (19 structures parascolaires, 6 crèches et 2 cuisines) issues de la fusion.

Un très gros travail a été nécessaire par les équipes pour mettre en place la GED (Gestion électronique des documents). Une première phase liée à l'application métier ETIC AEF VCC (gestion des capacités contributives des familles) est opérationnelle. Une seconde phase axée sur les aspects administratifs du service est actuellement en cours de mise en œuvre. Une dernière phase sera lancée en 2023 pour intégrer les processus d'inscriptions dans les différentes structures. Il est relevé qu'aucune ressource supplémentaire n'a été dédiée à ce projet, malgré la charge de travail qu'il représente.

Une nouvelle version de la loi cantonale sur l'accueil des enfants est attendue par la Ville. La révision des taux de couvertures ainsi que la répartition des coûts entre le canton et les communes sont des enjeux majeurs d'une telle réforme. Cette dernière doit également apporter davantage de flexibilité pour intégrer l'école à journée continue dans ses mécanismes de financement. Un courrier a été adressé à la cheffe de département pour accélérer les travaux, car le Canton ne prévoit pas de révision de cette loi à court terme.

Les impacts du COVID se sont manifestés principalement par une baisse de la fréquentation des structures. Le niveau de fréquentation actuel est encore impacté. Au niveau financier, on notera que des aides COVID pour période de fermeture des structures en 2020 ont été obtenues et intégrées aux comptes 2021 pour un montant net d'environ 565'000 francs. Ces aides assurent un traitement plus équitable entre les structures privées et publiques subventionnées et compensent les montants non facturés aux parents durant la période de fermeture. Pour notre Ville, cela représente un montant de 269'000 francs pour le domaine préscolaire et 405'000 francs pour le parascolaire. Cependant, sachant que certaines structures privées ont réalisé un bénéfice sur cette période (cumul des aides cantonales, fédérales, RHT, baisses des charges d'exploitations...), ces dernières ont restitué les excédents aux communes et au fond cantonal. Dans les négociations avec le canton pour obtenir les aides fédérales, le montant reçu des structures privées a été rétrocédé au canton à hauteur de 80%, soit un montant de 109'000 francs. Ainsi, globalement, ce sont 565'000 francs qui ont été perçus en qualités d'aides COVID pour la période du 17 mars au 17 juin 2020. Ces éléments impactent les comptes 4631000 des entités 131.03 et 131.04.

A noter encore que la Ville de Neuchâtel a gagné un recours au tribunal administratif fédéral (TAF) concernant l'octroi de subventions pour la création de places d'accueil dans le cadre du programme fédéral d'impulsion. Le montant reconnu pour les places créées n'est pas connu.

La question de la mise en œuvre de MAE (Ma journée à l'école) est discutée, notamment sur les aspects de financement à long terme (voir également entité 132.01).

131.02 Contributions aux crèches

Voir commentaire général

131.03 Accueil préscolaire

Voir commentaire général

131.04 Accueil parascolaire

Voir commentaire général

131.02 Formation et égalité

L'année 2021 est naturellement marquée par le COVID et son impact sur la vie scolaire.

La fusion a augmenté le nombre de bâtiments scolaires ainsi que les effectifs. Il a fallu assurer la connaissance des besoins et des répondant-e-s sur l'ensemble du territoire communal.

Le poste de déléguée à l'égalité a été instauré en 2021. Il a permis la mise en place de cours sur le langage inclusif au sein de l'administration ainsi qu'un travail de recherche en partenariat avec l'UNINE sur la création de notices biographiques de personnalités neuchâteloises dans le cadre des mesures pour rendre l'espace public plus inclusif et plus représentatif.

La mise en place de MAE est un enjeu majeur. Les projets de la Ville (Serrières et le Crêt-du-Chêne) se construisent avec deux chef-f-e-s de projets issus du milieu scolaire et de l'accueil, financés par le fond d'impulsion fédéral notamment (2 x 0,5 EPT). L'affinage des concepts est en cours en vue d'une mise en place à la rentrée 2023. La question du financement à moyen et long terme et de la participation cantonale n'est à ce jour pas clarifiée. Il est mentionné que l'éoren ne participe pas à la réflexion, qui est entièrement menée par la Ville.

31300.01 Prestations de services de tiers

L'harmonisation des devoirs surveillés a permis de donner un nouveau cadre au mandat donné par la Ville à l'éorén. Dorénavant, ce sont les enseignant-e-s qui recommandent la participation des élèves aux devoirs surveillés. Ce changement de pratique, qui permet de mieux cibler les enfants ayant besoin d'un cadre propice aux devoirs et de renforcer le caractère pédagogique de l'offre, réduit le nombre d'heures de présence du personnel. A noter encore que dorénavant, la facturation est effectuée par la Ville (et plus par l'éorén). Cette prestation coûte environ 100'000 francs à la Ville et 25'000 francs aux parents (contre environ 143'000 francs payés par la Ville en 2019).

Si la pandémie a impacté la vie sociale, des fêtes de la jeunesse ont eu lieu sous d'autres formats.

36120.00 Dédomm. Communes et synd. Intercommunaux

M. Bourqui, secrétaire général de l'éorén, dresse un point de situation de l'année 2021.

Globalement, la fusion n'a pas eu d'impact majeur sur le fonctionnement du cercle scolaire. Cependant, le règlement général a dû être adapté tout comme les principes de gouvernance. On notera dans ce cadre la création d'une commission financière. Le rapport avec les autres communes du syndicat reste excellent.

Les centres scolaires ont connu plusieurs changements au sein de leurs équipes de direction, dus principalement à des départs à la retraite.

Financièrement, l'année 2021 est marquée par la baisse des charges des activités hors cadre et de médecine scolaire. Il est précisé qu'un rattrapage des activités extrascolaires s'est effectué en 2022.

Pour l'année 2021, la décision de la Confédération d'octroyer des APG COVID aux personnes vulnérables a permis de limiter considérablement les charges liées aux remplacements (montant de plus de 800'000 francs reçu par l'éorén).

Une discussion générale porte sur le bien-être psychique des élèves et enseignant-e-s suite à la pandémie. Il est difficile de donner une analyse à ce stade, mais il est constaté chez les enfants une augmentation des cas d'absentéisme scolaire par exemple.

Pour le personnel enseignant, il est globalement en bonne santé. Cependant, la pandémie a accentué un sentiment d'épuisement découlant des réformes successives et de la charge administrative. Le volume des absences en 2022 est significativement plus bas que celui connu en 2021 (maladies, quarantaines, etc.). Les difficultés de comportement de certains élèves intenses ajoutent aux difficultés quotidiennes. Dans ce cadre, la question de la répartition des charges entre canton et communes dans les mesures de soutien à la vie scolaire est débattu. Il est constaté que la grande part des charges pour les mesures d'intégration des élèves est supportée par les syndicats et les communes.

L'exemple des mesures SIT (pour « soutien immédiat temporaire ») qui permettent l'intégration d'élèves dans les classes est mentionné : Le canton prévoit une enveloppe financière pour l'ensemble du canton de 250'000 francs (qui ne finance que la part cantonale des salaires du personnel dédié à l'encadrement supplémentaire nécessaire pour l'accueil en classe de ces élèves, soit le 45%, le solde étant à charge des cercles scolaires). Cette enveloppe est déjà épuisée aujourd'hui et les cercles scolaires doivent financer par eux même la suite de la prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire ou les nouveaux cas.

159.00 Cuisine communale

L'année 2021 a permis de clarifier et consolider les prestations et l'administration des cuisines communales.

Globalement, elles présentent une charge pour la Ville d'environ 35'000 francs.

La question de la gestion des livraisons et plus particulièrement des frais de carburant, en particulier dans le contexte actuel, est soulevée. Il est précisé que le ravitaillement en essence est réalisé au service de la voirie et que dès 2022, une ligne de charge frais d'entretien véhicule comptabilisera l'ensemble des frais (entretien, essence, etc.).

Service des sports

Dans ce service aussi, il s'agit d'une année de consolidation de la fusion mais également d'une année impactée par le COVID.

Globalement le résultat comptable du service, avec une amélioration de 226'000 francs par rapport au budget, est principalement issu d'une erreur de saisie des charges RH. Sans cet élément, le budget serait dépassé de l'ordre de 100'000 francs.

Dans les mesures pour atténuer les effets de la pandémie, on rappelle l'exonération des locations pour l'utilisation des infrastructures pour le 1^{er} semestre 2021.

141.00 Administration

Pas de remarque particulière

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

La restriction d'accès à la piscine de Landeyeux, décidée par l'hôpital, a entraîné la suppression de plusieurs cours.

Les commissaires mentionnent que certains cours sont ouverts avec peu de participant-e-s. La règle interne du service des sports, à l'instar de ce que pratique l'école club Migros, est d'ouvrir un cours à partir de 4 inscrits.

142.02 Promotion et manifestations

31300.01 Prestations de services de tiers

Les commissaires s'interrogent sur le bienfondé d'imputer les prestations liées au personnel de la ville engagé au sein du Conseil d'administration de Ello à cette entité du service des sports qui est assujettie à la TVA.

143.01 Terrains et salles de sports

Voir commentaire général

143.02 Maison de vacances CITE-JOIE

Les écoles du Centre des Terreaux ont profité du chalet durant la saison de ski.

L'administrateur a été exonéré d'un mois de loyer (comme tout utilisateur commercial). Des demandes ont été faites afin de s'assurer qu'aucune aide du canton du Valais n'avait été accordée en plus.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

Pas de remarque

143.04 Complexe de la Maladière

Voir commentaire général

143.05 Stade de la Maladière

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement de contrats d'entretien pour le nettoyage des vestiaires, l'entretien du système technique (chauffage, ventilation) ou des infrastructures d'accueil (tourniquets).

L'entretien des extérieurs est assuré par les Parcs et Promenades.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Le montant de 245'000 francs, représentant la location du lobby bar (89'000 francs) et des frais de copropriétés (150'000 francs) a été imputé sous les natures 3431000 et 3431401 car il s'agit de patrimoine financier. Les charges « 31 » étant dévolues au patrimoine administratif.

143.06 Stands de tir

Pas de remarques

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Pas de remarques

144.02 Piscines du Nid-du-Crô

En 2021, l'accès a d'abord été limité à un nombre maximal de nageurs et nageuses selon le volume des locaux, puis en fin d'année à la possession du pass sanitaire.

La mise en place d'un « escape game » dans les locaux de la piscine a comptabilisé 180 personnes participantes. Le coût de cet événement a été de 1'550 francs.

A ce jour, il n'est pas encore pris de décision sur le chauffage de la piscine extérieure, en lien avec les émissions de CO2 et le prix des énergies.

145.00 Patinoires

Pas de remarques

Service de la Santé

109.1 Centre de santé sexuelle

Madame Angélick Schweizer, nouvelle cheffe du Centre de santé sexuelle depuis le 19 avril 2022, présente son parcours et ses premières impressions.

La nouvelle forme du rapport de gestion fait ressortir le très important volume de prestations fournies par le Centre de santé sexuelle.

La responsable de Dicastère présente l'état des travaux avec les partenaires de la santé sexuelle (Canton, GSN, La Chaux-de-Fonds). A ce stade, la liste des prestations ainsi qu'une proposition de répartition entre les acteurs est en discussion. Sur cette base, un mandat de prestation devrait être élaboré et la question du mode de financement de ces prestations devra être clarifiée.

Dans ce cadre, les commissaires relèvent également que 38% des utilisateurs-trices du centre sont domiciliés sur le territoire communal, plus de la moitié provenant d'autres communes et une petite portion hors canton.

Il est mentionné qu'un postulat devrait être déposé prochainement au Grand Conseil sur la thématique de la santé sexuelle dans le canton.

Les commissaires rappellent l'importance de ces prestations et s'interrogent sur le remplacement de la conseillère en santé sexuelle qui part prochainement en retraite. La responsable de dicastère précise que la situation est en cours d'évaluation à la lumière des prestations qui seront attribuées à la Ville de Neuchâtel dans le cadre de la vision cantonale discutée.

109.02 Centre d'orthophonie

La discussion porte sur la reconnaissance des prestations par l'OES et la différence entre mesures pédagogiques renforcées et ordinaires. Cette distinction provient de l'héritage historique des anciennes prises en charge par l'AI. En général, les mesures ordinaires et donc non financées par le canton, font l'objet de quelques séances de traitement qui, soit règlent le cas rapidement (exemple, pour empêcher la fixation d'un bégaiement chez un enfant d'âge préscolaire) soit permettent d'affiner le diagnostic en vue d'une éventuelle demande de prise en charge cantonale.

Dans ce cadre, une part importante des traitements non reconnus en lien avec de la dyscalculie sont désormais pris en charge par le Canton.

La liste d'attente a pu être réduite par rapport à la fin de l'année 2021 grâce à l'entrée en fonction d'une orthophoniste en décembre (poste resté vacant suite à différents départs), avec actuellement environ 3 mois d'attente pour un bilan et 3 mois d'attente pour le début d'un traitement.

Enfin, il est mentionné qu'en 2021 les activités extra-muros des orthophonistes ont pu être reprises avec notamment des interventions aux sein d'association (RECIF, EPER) ou dans le cadre scolaire.

30 Charges de personnel

2 stagiaires rémunérées sont accueillies au Centre. Cet aspect renforce la collaboration avec l'UNINE et la chaire d'orthophonie.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

La pandémie a nécessité en 2021 une grande implication de la déléguée, notamment en lien avec les campagnes de vaccination ou les hotlines mises en place. Malgré cela, de nouvelles prestations ont pu être proposées, à l'instar des cours pour l'utilisation de smartphones ou les cafés rencontres. Ces derniers rencontrent un très large succès et répondent pleinement à un besoin de socialisation de la population âgée.

Ces cafés sont organisés à Valangin une fois par mois et dans un immeuble de la rue de la Dîme une fois par semaine. D'autres lieux sont recherchés pour étendre le projet.

L'accueil des nouvelles et nouveaux retraité-e-s a pu être organisé tout comme certains cours concernant la mobilité et la nutrition.

Les commissaires relèvent le très bon retour de la population sur les projets proposés et la qualité de la communication du service.

La question de l'urbanisme en lien avec la qualité de vie des ainé-e-s est discutée. On mentionnera ici le besoin de mixité sur la base des « quartiers durables » qui permettent à tous les âges de vivre au même endroit, dans un environnement adéquat (infrastructures, mobilité, etc.). Le projet Relâges, notamment, a dressé le diagnostic pour le quartier de Serrières.

Dans ce cadre, la Ville, même si elle n'y est pas directement impliquée, salue le projet Appart'âge de l'Université de Neuchâtel. Ce programme de cohabitation entre seniors et étudiant-e-s permet des échanges de prestations (loyers contre soutiens divers) et est piloté par l'Université. Il connaît un grand succès parmi les seniors.

Est rappelé la motion pendante, sur les marches « diagnostics » dans les différents quartiers.

La déléguée aux personnes âgées, sous la casquette de déléguée à la promotion de la santé, participe au groupe de suivi pour les achats-tests d'alcool. Il s'agit à l'origine d'une initiative communale qui a été reprise et étendue par le canton. L'objectif est de dresser un constat sur le respect des règles en matière de vente d'alcool aux mineur-e-s.

Rapport de la sous-commission financière V

(Culture, intégration et cohésion sociale et présidence)

La sous-commission financière V, composée de Mme Nicole Galland (en remplacement de Mme Johanna Lott Fischer), de Mme Isabelle Mellana Tschoumy (rapporteure) et de M. Benoît Zumsteg, s'est réunie le 18 mai 2022 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, chef des Dicastères concernés pour examiner les comptes 2022.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivant-e-s :

Pour le Dicastère CICS : Mme Gaëlle Métrailler (culture), M. Sylvain Ghirardi (cohésion sociale), M. Frédéric Richter (action sociale), Mme Marianne de Reynier Neovsky (médiation culturelle), Mme Antonia Nessi, Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Museum d'histoire naturelle), M. Yann Laville et M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique) et Mme Floriane Mamie, secrétaire générale.

Pour le Dicastère de la présidence : M. Daniel Veuve, M. Yannick Moser et Mme Evelyne Zehr (chancellerie), M. Bertrand Cottier (population et quartiers), M. Gilles Meroz (service juridique), Mme Françoise Küenzi (communication) et M. Serge Veya (contrôle des finances).

Remarques générales

Il est souligné que le rapport de gestion comprend une mine d'informations importantes et intéressantes, il constitue un bon compte rendu des

activités des services.

Concernant les économies envisagées en lien avec le projet de réforme et modernisation de l'administration, les premières mesures seront intégrées au budget 2023. Cela pourrait impliquer de revoir certaines prestations.

Dicastère culture, intégration et cohésion sociale

Secrétariat général

Le secrétariat général est une nouvelle entité créée depuis la fusion, elle a donc été mise en place en 2021. Ses missions sont notamment le suivi et la gestion des processus internes en ce qui concerne les finances et les ressources humaines, la coordination interne et externe au Dicastère, en particulier avec les autres secrétariats généraux et les services centraux ainsi que la préparation des dossiers politiques pour le Conseil communal et le Conseil général. La secrétaire générale pilote également des projets transversaux ou appuie les services dans la gestion de certains projets d'envergure. En 2021, les principaux projets menés ont été : la préparation du renouvellement de la concession d'affichage pour lequel un appel d'offres a été lancé début 2022, la coordination du projet de Tour des prisons et la réorganisation des bibliothèques.

Concernant le projet de la Tour des prisons, il est précisé qu'il est mené en partenariat avec l'Etat et différents acteurs privés dont le NIFFF et John Howe. Un Comité de pilotage cantonal intégrant des représentant-es de l'Etat et de la Ville a été constitué. Il s'agit d'un projet transversal qui implique plusieurs services (culture, tourisme, développement technologique, bâtiment, etc.). L'objectif est de mettre en place un espace culturel dédié au fantastique et présentant, au moyen des nouvelles technologies, l'univers de l'illustrateur John Howe. Le projet en est au stade des études de faisabilité ; dès les résultats connus, les différentes parties prenantes se prononceront sur les suites qu'elles entendent donner. L'enjeu principal est de trouver un modèle d'affaire qui sera viable.

157.00 Secrétariat général CICS

30 Charges de personnel

La différence aux comptes s'explique par une erreur au budget RH (salaire

compté à double).

Service de l'action sociale

Durant la période COVID, il y avait une volonté marquée de maintenir le lien direct avec les bénéficiaires et notamment de garder le service ouvert en particulier pour prévenir les risques d'isolement.

Il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de demandes de prestations sociales malgré la pandémie en 2021 mais les estimations nationales (CSIAS) prévoient une augmentation de 14% des demandes d'aide sociale en 2023. Certaines régions ont déjà été touchées par ce phénomène (Genève par exemple), en raison du nombre d'indépendantes et d'emplois précaires. A Neuchâtel, on a même observé une baisse du nombre de dossiers d'aide sociale, mais le niveau des dépenses est maintenu car il y a de plus en plus de bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont aucun revenu (travail précaire ou autres assurances). A moyen terme, les perspectives restent inquiétantes notamment en raison du risque d'augmentation des faillites et des difficultés à rembourser les prêts COVID. Selon les mots du chef de service, les « working poors » sont devenus « poors ».

Le phénomène du non-recours aux prestations sociales est évoqué, il est vraisemblablement en augmentation. Il est difficile d'estimer ces cas car ces personnes ne sont pas identifiables et connues du service puisqu'elles ne demandent justement pas de prestations sociales. Une étude bernoise a cependant évalué ce non-recours à env. 20% ; les raisons avancées pour l'expliquer relèvent du sentiment de honte à demander des prestations sociales, ou encore à un manque d'information sur les processus ou une certaine peur d'y recourir pour une population au bénéfice d'un permis de séjour.

Ce problème concerne également les demandes de prestations complémentaires (PC) pour les rentiers AVS/AI qui ne sont pas automatiques. Il serait intéressant de connaître le ratio communal « personnes en âges AVS éligibles aux PC versus nombre effectif de bénéficiaires ». Le service va se renseigner sur ces indicateurs qui ne sont pas connus à l'heure actuelle. La mise en place d'un système automatique de l'octroi de PC, par exemple selon la déclaration d'impôts, serait imaginable, mais le cadre législatif est de compétence fédérale ; au niveau

communal, il est surtout possible d'agir au niveau de la communication. À l'heure actuelle, une information est faite lors de la journée d'accueil des nouveaux et nouvelles retraité-es.

Durant l'année sous révision, un audit de l'office de l'aide sociale a été réalisé par l'ODAS (office cantonal de l'aide sociale). Il s'agit d'un contrôle usuel réalisé dans tous les GSR par l'Autorité cantonale. Le résultat est excellent. Un point d'amélioration noté est lié au contentieux (récupération des montants dus par les bénéficiaires). Suite à cette recommandation la dotation pour la récupération du contentieux a été augmentée de 0.5 EPT pour améliorer le suivi de ces situations.

Le service a connu deux événements de violence en fin d'année avec une tentative d'immolation et des lancés de pierre contre la réception. Un processus d'évaluation des risques est en cours pour l'ensemble du service et la configuration de la réception sera modifiée afin d'y renforcer la sécurité. Cet investissement indispensable sera réalisé en 2022.

Un ajustement de l'encadrement est évoqué dans le rapport de gestion. Cet ajustement porte sur une réorganisation interne. Certains cadres cumulent plusieurs responsabilités ce qui n'était pas idéal, une réorganisation est en cours, sans modification du taux d'encadrement en 2021. Pour information, le service compte 6 cadres (4.6 EPT) pour 44.15 EPT et une soixantaine de collaborateurs et collaboratrices.

110.00 Guichet social régional

30 Charges de personnel

Il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre sur les frais de personnel car ils répondent aux normes d'encadrement. Par ailleurs, les salaires des assistant-es sociales et sociaux, du personnel administratif lié à la facture sociale, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du guichet Accord sont payés à 40% par l'Etat et 60% par les communes.

35 Attribution aux fonds et financements spéciaux

Le montant de CHF 411'176.42 concerne le fonds de solidarité. Il a été créé par un arrêté le 16 novembre 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021. Il apparaissait auparavant uniquement au bilan, il est désormais également

reporté dans les comptes de fonctionnement mais il n'avait pas été inscrit au budget 2021. Il est compensé par une recette à la nature 4511000 *Prélèvements sur les fonds du capital* propre pour un montant de CHF 415'965.72. La différence entre les deux montants représente les soutiens qui ont été octroyés via ce fonds de solidarité selon le Règlement pour les attributions.

112.00 Agence AVS/AI

La coordination avec les guichets décentralisés situés à Peseux et Corcelles-Cormondrèche se passe très bien. Ces derniers permettent de maintenir un service de proximité tel que voulu.

36 Charges de transfert

Les indicateurs du rapport de gestion indiquent une augmentation des montants de l'allocation communale pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. Cette augmentation est uniquement due à l'élargissement du territoire communal suite à la fusion, les montants 2019 et 2020 ne concernant que l'ancienne commune de Neuchâtel. Cette allocation remplace les soutiens spécifiques octroyés par les communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux, par exemple pour le téléréseau. Le montant dépensé correspond au budget, cet élément ayant déjà été pris en compte dans le cadre du budget 2021. L'augmentation du montant est donc dû à l'effet fusion mais le montant touché par les bénéficiaires n'a pas évolué.

Les soutiens pour l'achat d'abonnements des transports publics qui, pour rappel, sont liés à la politique de mobilité sont imputés au dicastère de la mobilité. Les soutiens complémentaires liés à la politique sociale et destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires sont, quant à eux, imputés au service de l'action sociale. La différence entre le budget 2021 et les comptes n'est pas significative et n'est, dans ce sens, pas le signe d'une diminution des demandes.

Service de la cohésion sociale

En 2021, l'un des aspects importants a été la mise en place des relations étroites avec le tissu associatif et citoyen des communes fusionnées

notamment les acteurs paroissiaux et les sociétés locales avec l'enjeu de bien comprendre leur fonctionnement, leurs besoins et les dynamiques antérieures. Aujourd'hui, ces relations sont bien établies à la satisfaction de tous et toutes.

La première étape de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité a été lancée par l'envoi d'un sondage à l'ensemble du personnel communal. Ce sondage traitait de thématiques larges notamment les discriminations ressenties au travail et la conciliation vie privée et vie professionnelle. Les résultats sont connus en 2022, ils seront communiqués en premier lieu aux associations du personnel et au personnel lui-même. Une communication plus large pourra être organisée ensuite.

La fusion entre le Centre de Loisirs et la Jeunesse de la Côte, entamée en 2019, s'est concrétisée en 2021 sur la décision unanime des Assemblées générales. Le soutien financier a été maintenu.

Un contrôle périodique sous forme d'audit concernant les mesures d'intégration professionnelle a été réalisé. Le résultat est excellent.

En lien avec la pandémie de COVID, la volonté était de maintenir tout ce qui était possible. Par exemple, les séances du Conseil et du Parlement des jeunes ont pu se tenir dans la grande salle de la Case à Chocs avec la possibilité d'y assister à distance pour celles et ceux qui le souhaitaient.

Le dossier des Assemblées citoyennes est géré par la commission *ad hoc* du Conseil général. Un rapport intégrant également les éléments financiers sera soumis à l'automne. Les montants définis seront intégrés dans le budget 2023.

Les investissements liés au service de la cohésion sociale concernent notamment l'achat de scènes mobiles. Ces investissements ont été décidés lors de l'ancienne législature. Le service dispose désormais de scènes de trois tailles différentes ce qui permet de proposer une infrastructure adaptée au type d'événement. Elles sont globalement très demandées. Des frais de location sont facturés aux utilisateurs et utilisatrices.

134.01 Case à Chocs

30 Charges de personnel

L'augmentation des charges salariales est liée à la répartition d'une dotation de 0.8 EPT à l'échelle du service (budgétée au 134.04) qui a été répartie entre plusieurs postes dans les différentes entités comptables dont 0.3 EPT à la Case à Chocs.

134.04 Cohésion sociale

36 Charges de transfert

La subvention extraordinaire de CHF 72'334.-, liée au COVID pour l'Académie de Meuron, citée à la page 241 du rapport de gestion, a été octroyée car cette institution parapublique dont la Ville et l'Etat sont membres fondateurs n'a pas pu bénéficier de soutiens fédéraux. Elle a connu d'importantes pertes de recettes liées à l'annulation des cours publics. La Ville et l'Etat ont donc accordé des soutiens complémentaires.

134.05 Intégration sociale et professionnelle

Les indicateurs ne proposent pas la comparaison avec les années précédentes car avant les statistiques se tenaient sur l'année scolaire et maintenant sur l'année civile, mais globalement, les débouchés évoluent favorablement. Il y a une coquille à la page 259 du rapport de gestion dans les totaux dans les tableaux qui ne sont pas corrects.

134.07 Intégration sociale

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les montants non dépensés en 2021 sont principalement liés aux Assemblées citoyennes (projets) mais restent au budget 2022.

Service de la culture

Deux événements principaux ont marqué l'année 2021 : le COVID et le projet de rénovation du Collège latin.

Le service de la culture s'est largement mobilisé pour soutenir les acteurs et actrices culturel·les : CHF 355'000.- de crédits complémentaires ont été octroyés via différentes mesures dont des bourses individuelles et collectives, des résidences d'artistes, l'organisation du Rencart culturel, un soutien à la saison estivale de la Fédération neuchâteloise des acteurs culturels (FNAC) et un partenariat avec Arcinfo. L'enjeu était de pouvoir agir rapidement en fonction de l'évolution de la situation. Une évaluation de ces mesures a été réalisée et présentée au Conseil communal début 2022.

Le concours d'architecture pour le Collège latin a été lancé en septembre 2021, 38 dossiers ont été déposés. Le jury s'est réuni début 2022 et sur sa recommandation unanime, le Conseil communal a octroyé un mandat au bureau Chablais & Fischer pour l'approfondissement du projet et son chiffrage. Les coûts liés au concours et à l'étape actuelle de chiffrage apparaissent dans les investissements et sont rattachés au service du patrimoine bâti. La solution architecturale retenue est relativement légère. La prochaine étape sera de venir avec un projet et des chiffres consolidés pour la demande de crédit auprès du Conseil général.

Le service de la culture comprend, dans la nouvelle organisation de la commune fusionnée, également les bibliothèques de Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Pestalozzi (qui était auparavant rattaché au service de la cohésion sociale) et le lien avec le Bibliobus. Cette réunion dans une entité se fait dans la perspective du Collège latin.

Concernant le pourcent culturel, un premier concours a eu lieu en 2021 avec le collège de Beauregard. Les enseignements tirés de cette première expérience et évoqués dans le rapport de gestion portent en particulier sur le processus du concours. Pour les prochains, il s'agira notamment de discuter suffisamment en amont du périmètre avec les services en charge et les architectes. Pour rappel, l'œuvre pourrait également tout à fait intégrer des éléments naturels.

133.01 Aides culturelles

30 Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel est liée à la réorganisation qui a nécessité un renforcement du service central de la culture étant donné l'élargissement des missions par le rattachement des bibliothèques et de la médiation culturelle.

36 Charges de transfert

Le dépassement est lié aux crédits complémentaires COVID octroyés par le Conseil communal et indiqués à la page 33 du rapport des comptes.

Les subventions ponctuelles pour un montant de CHF 476'950.- apparaissent également dans cette nature.

La Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) est une structure romande qui soutient les artistes en lien avec les musiques actuelles, pour leur professionnalisation et leur diffusion.

Le soutien complémentaire au centre Dürrenmatt concerne le jubilé des 100 ans de la naissance de l'écrivain et a été octroyé pour 2021 uniquement.

136.00 Médiation culturelle

Les musées ont été fermés de début janvier à début mars, mais il a tout de même été possible d'accueillir une cinquantaine de classes durant cette période. Globalement, il y a eu autant de visites guidées et d'ateliers que d'habitude sur l'année.

La formation pour les enseignant-es porte sur deux volets. Lorsqu'une nouvelle exposition ouvre, un accueil spécial pour les enseignant-es est organisé. Le second volet concerne la formation continue organisée avec la HEP les mercredis après-midi. Elles sont facturées à la HEP. Dans le rapport de gestion, c'est le nombre de formations qui est indiqué et non le nombre de participant-es.

Musées

Concernant les différences de dotation en termes d'EPT entre les musées, les effectifs sont globalement stables depuis ces dernières années. Le nombre d'EPT du Musée d'art et d'histoire est lié notamment à la diversité des collections : arts plastiques, histoire, arts appliqués et numismatique qui étaient d'ailleurs conservées jusqu'en 1989 dans deux musées distincts. Depuis 2021, l'entité de gestion 135.00 « dépôt et production d'expositions » (anciennement dénommée « menuiserie centrale ») est regroupée avec le Musée d'art et d'histoire : la menuiserie continue de travailler pour les 4 entités muséales : MahN, Muséum, MEN, JBN.

Ceci explique entre autres les différences dans les effectifs. Certaines fonctions sont mutualisées à l'image de la médiation ou de la menuiserie mais tous les types de fonction ne s'y prêtent pas. Globalement, tout est fait pour mutualiser les ressources à l'interne lorsque cela fait sens, cet élément sera repris dans le programme de réforme et de modernisation de l'administration. Un colloque des directions des musées, coordonné par la secrétaire générale, a été mis en place en 2021.

Les baisses de fréquentation dans les institutions sont liées aux fermetures COVID.

Concernant l'enveloppe quadriennale, pour rappel, en début de législature, les musées disposent d'une enveloppe pour les expositions temporaires dont le montant global peut être utilisé sur toute la législature. Cet élément explique des différences dans les comptes, soit en dépassement, soit en amélioration. Pour chaque musée, cela s'équilibre sur la législature. 2021 était la dernière année de l'enveloppe quadriennale précédente (2018-2021), la suivante couvre la plage 2022-2025 dont l'arrêté a été voté dans le cadre du budget 2022 (MahN CHF 1'188'000.- ; MHN CHF 960'000.- ; MEN CHF 1'040'000.- ; Jardin botanique CHF 300'000.-). Entre l'ensemble des musées, l'enveloppe 2018-2021 boucle sur un montant non dépensé de CHF 13'906.21

La promotion des musées se fait en large partie de manière commune à l'image du projet « promomusée » lancé par le service du tourisme et de la culture pour la promotion des institutions muséales (musées de la ville mais aussi Laténium et château de Valangin) via une campagne promotionnelle ainsi qu'un container qui circulera dans plusieurs villes de Suisse ainsi qu'à Besançon.

Musée d'art et d'histoire

Durant la période de fermeture, des salles du musée ont été reconvertis en ateliers de création pour des résidences artistiques. La réouverture du musée a coïncidé avec la fermeture de l'exposition *Choc ! Suchard fait sa pub*. Elle n'a malheureusement pas pu être prolongée car l'exposition suivante *Sur papier* devait être mise en place, en raison d'engagements pris depuis longtemps pour cette exposition. A l'été, la présentation d'une exposition sur les femmes artistes dans les collections du MahN a eu lieu, à l'occasion des 50 ans du suffrage féminin en Suisse. L'exposition consacrée à Henry Brandt, impliquant de nombreux partenariats dont la Cinémathèque suisse, a été inaugurée en novembre. La fin de l'année a été consacrée au montage de l'exposition *Mouvements* intégrant la nouvelle salle des automates. Cette dernière a reçu le soutien financier d'une marque horlogère de La Chaux-de-Fonds. Les préparatifs d'une telle exposition s'étalent sur plusieurs années.

Concernant l'itinérance des expositions, *Sur papier* a ensuite été présentée à Lugano.

Le bâtiment présente plusieurs problématiques, le grand escalier en particulier nécessitera une restauration en profondeur. La toiture et tous les aspects climatiques liés au bâtiment devront également faire l'objet d'une rénovation. Un groupe de travail a été formé en 2022 pour étudier le lancement des études concernant ces différentes rénovations/restaurations. Un montant de CHF 500'000.- est inscrit à la planification des investissements pour les études. Pour l'instant, seuls les travaux urgents ont été entrepris.

Au sujet des différentes mesures liées aux marques mémorielles, le MahN a traité du passé colonial de Neuchâtel dans l'une des salles de *Mouvements* ; les actions portées par la Ville, notamment le parcours pédagogique, sont liées au budget du service de la cohésion sociale.

La gestion de la collection dite de la Ville de Neuchâtel comprend l'ensemble des œuvres offertes à la Ville ou acquises par elle mais n'entrant pas dans une politique muséale. Elles sont conservées dans l'espace public ou dans les locaux de l'administration ; une réflexion est en cours pour formaliser leur statut. Une fois le travail d'inventaire et de définition des critères terminé, une mise en valeur globale pourra être

proposée. En 2022, il est prévu d'organiser des parcours autour des sculptures situées sur l'Esplanade devant le MahN.

137.00 Musée d'art et d'histoire

30 Charges de personnel

L'augmentation s'explique par une part prise sur l'enveloppe quadriennale (CHF 44'307.14) mais également un mandat de CHF 57'000.- financé par la Confédération. Cette compensation apparaît dans les revenus.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Plusieurs expositions ont été ouvertes ou préparée (*Mouvements*) en 2021, les montants ont été prélevés sur l'enveloppe quadriennale. Les montants des enveloppes quadriennales sont budgétés à la nature 31990.00 pour tous les musées (CHF 297'000.- pour le MahN) mais les charges sont imputées en fonction de la nature de celles-ci. Cette pratique explique les différences parfois importantes entre le budget et les comptes. De plus, le montant total de l'enveloppe est utilisé en fonction des besoins sur toute la durée de la législature.

46 Revenus de transfert

Les revenus qui apparaissent ici concernent des soutiens de différents tiers sur les projets et expositions. Par exemple de nombreux soutiens ont été obtenus notamment pour les événements liés à l'exposition Henry Brandt (fondations, loterie romande, etc.) ainsi que pour la rénovation de la salle des automates à hauteur de CHF 141'000.- des Montres Jaquet-Droz.

Muséum d'histoire naturelle

L'exposition *Sauvage* qui a été prolongée a connu un grand succès. L'exposition *A l'eau* avec son aquarium interactif a été inaugurée. Deux expositions ont été louées à d'autres musées *Manger, la mécanique du ventre* et *Sacré science*. Durant l'été, tout un programme d'animations culturelles a été organisé dont un camping sauvage en collaboration avec l'hôtel des arts. Une collaboration a également été mise en place avec le

NIFFF durant la période du festival. Cela a permis d'amener des animations durant une période généralement calme au Muséum.

La question des dioramas qui connaissent de nombreuses infestations d'insectes et ravageurs est toujours problématique. De manière temporaire, une exposition sera ouverte dans l'espace consacré aux oiseaux de Suisse mais une solution devra être trouvée à long terme. Rien n'est encore planifié dans les investissements, la première réponse étant le pôle muséal.

L'espace vert situé à côté du Muséum sera réaménagé. Un groupe de travail interservices planche actuellement sur un projet global intégrant également la perméabilisation de la cour d'école. Une montant de CHF 100'000.- est prévu à la planification des investissements pour la partie liée au Muséum.

138 Muséum d'histoire naturelle

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Le dépassement concernant les prestations et services de tiers (31300.01) est compensé par les autres charges d'exploitation (31990.00) sur le principe de l'enveloppe quadriennale.

Musée d'ethnographie

En 2021, l'exposition *Le Mal du voyage* a été prolongée et une salle de l'exposition permanente a été réaménagée. Pour la première fois, une exposition s'est déroulée dans le parc en lien avec Henry Brandt. Les structures mises en place pourront être réutilisées pour d'autres expositions. Un soutien de la fondation SKKG a été obtenu pour cette exposition à hauteur de CHF 150'000.-.

Deux ouvrages ont été publiés : une sur les collections égyptiennes et l'autre concernant l'exposition le *Mal du voyage*. La boutique a également été réaménagée et est désormais dans la « fosse » devant l'espace d'accueil. Les chiffres sont pour l'instant assez anecdotiques mais les ventes en 2021 ont été supérieures au budget malgré la période de fermeture COVID. De nombreuses animations culturelles ont été organisées dont la venue de trois directeurs de musées africains pour des

conférences.

Le MEN est sur le point d'ouvrir une nouvelle exposition intitulée *l'impossible sauvage*. L'inauguration aura lieu le 18 juin à 18h.

Derrière les cases de la mission est le fruit d'une collaboration avec le musée cantonal d'archéologie et d'histoire et porte sur une réflexion sur le passé colonial, au travers des missionnaires. Cette exposition a aussi été prolongée. Ce type de collaborations permet de mutualiser les coûts avec un autre musée.

La situation liée aux ressources humaines est présentée en détail aux membres de la sous-commission financière. Plusieurs problématiques différentes générant un climat globalement tendu sont expliquées. La direction du musée avec l'appui du chef de Dicastère ainsi que les services centraux concernés œuvrent pour améliorer la situation. Certaines mesures sont prises pour le court terme, d'autres ne peuvent se déployer que sur le long terme notamment en termes de réorganisation, l'une des problématiques étant une organisation des fonctions de conservation répartie sur de nombreuses personnes avec des taux d'activité assez faibles ce qui complique l'organisation du travail. Un point de situation sera également fait à la sous-commission financière lors de l'élaboration du budget 2023 afin d'assurer un suivi. Malgré ce contexte, il est relevé que les éléments produits envers le public (expositions, publications, événements) sont de grande qualité.

140 Jardin botanique

Il n'y a pas eu de fermeture pour le Jardin botanique. Lorsque la villa n'était pas accessible, les ventes de la cafétéria ont pu s'organiser à l'emporter. L'ouvrage sur les plantes médicinales a connu des ventes exceptionnelles et est en rupture de stock. Les visites dans la villa ont été organisées par petits groupes sur réservation. Globalement, la fréquentation du site est importante. A la fin de l'année, la Ville est devenue propriétaire de l'ensembles des terrains et bâtiments dans le cadre d'un accord d'échange de terrains avec l'Etat.

Concernant les objets de collection acquis, un bond dans les pièces d'ethnobotanique est dû à l'inventaire d'un droguier général (matières végétales sèches). Chaque boîte comptant plusieurs pièces.

La convention avec l'UNINE a été renouvelée avec un changement de système. Dans le précédent système, un soutien fixe était versé. Ce soutien sera désormais attribué en fonction des projets de recherche et des collaborations. Une commission spécifique de l'UNINE a été créée. Une comptabilité analytique par projet permettra de déterminer les coûts à facturer entre notre commune et UNINE.

Dicastère de la présidence

Chancellerie

Le budget 2021 a été constitué en cumulant les charges des anciennes communes. A la Chancellerie, de nombreuses charges ont pu être réduites par effet de synergie ce qui explique les comptes relativement plus bas que le budget.

L'organisation de la Conférence des Neuchâtel du monde n'a pas eu lieu en raison de la pandémie, ce qui explique que les dépenses liées à cet événement n'ont pas été engagées.

100.01 Conseil général

Avec l'instauration de suppléant-es et la décision d'indemniser les séances de préparation, les dépenses ont augmenté. L'indemnisation des membres de la commission d'urbanisme se fait également selon de nouvelles modalités.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 prestations de services de tiers

Le montant n'a pas été entièrement dépensé. Il concerne la reliure des documents archivés, l'impression des rapports, comptes et budgets, l'enregistrement et la diffusion des séances, etc. Ce poste est un exemple de dépense surévaluée par la compilation des budgets des 4 communes.

100.07 Secrétariat

30 Charges de personnel

30600.00 pensions

Cette dépense concerne les pensions versées aux ancien-nes membres du Conseil communal et à leurs familles. Ces montants seront amenés à disparaître progressivement car repris par Prévoyance.NE.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Cette nature comprend la subvention à la fête des vendanges mais également à d'autres organisations dont, par exemple, le centre international d'étude du sport. En 2021, une subvention extraordinaire a été octroyée à la fête des vendanges en lien avec l'établissement d'une politique de développement durable qui comprend l'utilisation de gobelets réutilisables ainsi qu'un système de paiements sans argent liquide. La subvention de la Ville vise à soutenir cette transition. A terme, cela est également un avantage pour la Ville du point de vue de la gestion des déchets. Les deux éléments sont intimement liés car les gobelets étant consignés (CHF 2.-/gobelet et 1 million de gobelets), ils auraient généré une masse d'argent liquide en circulation plus importante. Il s'agit donc de limiter les risques de vol et de pertes pour les sociétés locales. Pour rappel, la fête des vendanges a été annulée deux fois de suite et n'a pas pu bénéficier de soutiens COVID.

102.00 Archives

La question de la part des fonds d'archives d'origine privée par rapport aux archives administratives communales est évoquée.

Un groupe de travail auquel participent les archives est actuellement en place concernant le développement d'une GED. Ce groupe de travail est mené par le délégué au développement technologique.

162.00 Assemblées citoyennes

Les Assemblées citoyennes n'étant pas encore en place, les montants prévus pour leur organisation n'ont pas été utilisés. Tous les frais liés aux projets des assemblées citoyennes seront rattachés au service de la cohésion sociale.

Selon le calendrier actuel, la finalisation du Règlement sur les Assemblées citoyennes est prévue en 2022 par un rapport qui devra être approuvé par le Conseil général avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Service de la population et des quartiers

126.01 Etat civil

Trois arrondissements différents de l'état civil étaient concernés par la fusion qui a consisté en l'agrandissement de l'état civil de Neuchâtel. Les prestations sont centralisées au guichet d'accueil du centre-ville. Avant la fusion, les habitant-es de Peseux et Corcelles-Cormondrèche se rendaient à Boudry et ceux de Valangin à Val-de-Ruz ; désormais ils et elles viennent au centre-ville de Neuchâtel.

30 Charges de personnel

L'excédent de charges s'explique par une mauvaise budgétisation dans les charges de personnel. Les EPT comptabilisés étaient corrects mais pas les charges salariales.

39 Imputations internes

Les imputations internes des charges informatiques et loyers ont été maintenues pour l'état civil afin de les répartir entre toutes les communes membres de l'arrondissement.

126.02 Contrôle des habitants

Quatre contrôles des habitant-es ont été fusionnés. Comme prévu dans la convention de fusion, cet office est présent sur quatre sites dans les guichets d'accueil aux mêmes horaires d'ouverture que les guichets eux-mêmes (deux jours à Peseux et à Corcelles-Cormondrèche, deux demi-jours à Valangin et 4,5 jours à Neuchâtel).

30 Charges de personnel

Il y a 0.5 EPT vacant.

128.00 Cimetières

Les quatre cimetières sont gérés de manière commune. La gestion se fait de manière centralisée à Beauregard.

Au niveau des crédits d'investissement, le chantier pour l'aménagement du cimetière est terminé. Toutefois, les crédits concernant les différents quartiers restent ouverts sur une longue durée car ils comprennent leur désaffection ou leur aménagement au fur et à mesure des tombes créées.

30 Charges de personnel

L'excédent s'explique par une imprécision sur un salaire pour l'équivalent financier d'un demi-poste.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Concernant l'électricité, le gaz et le mazout du cimetière, les montants ont été surestimés mais pas adaptés dans le budget 2022 car lors de l'élaboration de ce dernier, les améliorations énergétiques liées à la rénovation n'apparaissaient pas encore dans les comptes.

31200.01 Eau – PA

Un dépassement important est à noter sur les dépenses liées à l'eau en raison d'une fuite et d'un bassin qui n'était pas relié au compteur jusqu'à la rénovation du cimetière.

31051.00 Frais de réception

Les charges pour l'inauguration du cimetière n'avaient pas été budgétées.

33 Amort. du patrimoine administratif

Les amortissements ont mal été budgétés.

42

Taxes

Les taxes ont été nettement surévaluées dans le budget. La différence n'est donc pas le signe d'une variation du nombre de décès durant le COVID. La particularité de 2020 et 2021 et surtout d'avoir eu des pics à certains moments de l'année mais la moyenne sur toute l'année est comparable à celle des années précédentes.

42500.00 Ventes

Les ventes concernent par exemple des fleurs ou autres abonnements d'entretien de tombes liés au cimetière. Tout avait été budgété dans la rubrique générale « taxes ».

158.00 Accueil des quartiers

L'office de l'accueil et des quartiers est une nouveauté mise en place suite à la fusion. Les guichets sont ouverts dans les 4 sites aux mêmes horaires que le contrôle des habitant-es avec la présence à chaque fois d'une personne pour l'accueil et une pour le contrôle des habitant-es (2 jours à Peseux et Corcelles-Cormondrèche, 2 demi-jours à Valangin et 4,5 jours à Neuchâtel). Les statistiques sur les visites dans les guichets présentés dans le rapport de gestion sont à rapporter au nombre de jours d'ouverture.

Les guichets ont été mis en place dans le courant de l'année. Les déléguées de quartier sont également présent-es sur place et à disposition de la population.

36

Charges de transfert

Le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.- pour des subventions. Dans le cadre de la mise en place des Assemblées citoyennes, ces montants n'ont pas été utilisés et les soutiens au tissu local et associatif ont été centralisés dans le service de la cohésion sociale.

Service juridique

En 2021, il y a eu un changement de chef de service. Il s'agit d'un service très sollicité dans le cadre de la fusion avec de multiples vérifications juridiques à mener sur différents aspects générant une situation de surcharge de travail assez importante.

A ce stade, le service juridique n'est pas sollicité concernant le Règlement des Assemblées citoyennes.

Les indicateurs présentés dans le rapport de gestion ne spécifient pas le type de dossiers traités. Cela varie selon les périodes mais il s'agit de beaucoup de dossiers liés au droit du personnel (procédures disciplinaires) et aux permis de construire ainsi que parfois en lien avec l'action sociale ou les infrastructures. Concernant les procédures RH, en cas de besoin, les collaborateurs et collaboratrices peuvent faire appel à une médiation externe en qualité de personne de confiance.

L'augmentation de la charge de travail est liée à l'agrandissement du territoire (plus de terrain constructibles) et de l'administration (plus de personnel) et pas directement selon toute vraisemblance à des effets négatifs en termes de conditions de travail par exemple liées à la fusion. De plus, l'une des particularités est que la charge de travail est très imprévisible.

La possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices de dénoncer certains dysfonctionnements n'existe pas actuellement, le processus actuel passe par la médiation.

Le service juridique joue également un rôle de conseil pour toute l'administration. Concernant l'octroi des subventions culturelles ou sociales, il n'y a aucun recours car il ne s'agit pas formellement de décisions avec voie de droit, par contre il y a des cas de recours concernant les prestations sociales.

106.00 Service juridique

30 Charges de personnel

Une augmentation de la dotation du personnel administratif est au budget 2022.

Service de la communication

Un travail intense a eu lieu avec la fusion et la mise en place du nouveau journal N+ et de la nouvelle identité visuelle.

La nouvelle formule du journal respecte le même cadre budgétaire sachant qu'il y a davantage de pages (car un plus grand territoire à couvrir) et qu'il est envoyé à plus de ménages. Pour équilibrer les choses, le nombre de parutions a été diminué et est passé de 40 à 34 fois par an, ce qui a permis de ménager les rédactrices.

Un appel d'offres international a dû être lancé pour l'impression du journal. 3 offres ont été reçues et le mandat a finalement été confié à la même imprimerie que précédemment à des conditions financièrement plus favorables.

Concernant le processus d'identité visuelle, une campagne d'affichage a eu lieu avec également des totems et des bâches. En collaboration avec le service de la culture et la Case à Chocs, la « grande noce » a été organisée et retransmise sur Canal Alpha pour la soirée du nouvel an. Plus de 90'000 personnes ont suivi l'émission.

Globalement, il y a de plus en plus de sollicitations des médias depuis la fusion et notamment des médias nationaux (RTS, 20 minutes) ou des médias en ligne. En moyenne, 3 ou 4 sollicitations arrivent tous les jours. Le service a été renforcé début 2022 pour décharger le chargé de communication.

Concernant les réseaux sociaux, les contenus sont adaptés selon le type de plateforme. Les dossiers politiques sont évités. Facebook se concentre sur l'information de ce qui se passe en ville notamment au niveau culturel ou associatif. Instagram est surtout un outil de promotion touristique (images). LinkedIn pourra se développer sous l'angle de la ville de

Neuchâtel comme entreprise.

150.01 Service de la communication

30 Charges de personnel

Le service n'accueille pour l'instant pas de stagiaires ni d'apprenti-es. Des stages de 8 semaines en collaboration avec l'AJM (académique de journalisme et des médias de l'Université) pourraient être envisagés.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les frais de port ont augmenté en lien avec les frais d'expédition du journal. Certaines zones à Corcelles-Cormondrèche et Valangin ne sont pas desservies par les porteurs du BAN, ce qui implique des envois postaux. Le montant sera adapté au budget 2023.

33 Amort. du patrimoine administratif

L'amortissement concerne l'investissement sur l'identité visuelle et le journal durant le processus de fusion. Il sera amorti en 5 ans. Il y a aussi le reste de l'amortissement d'une vidéo réalisée pour la venue des Neuchâtel du monde.

Contrôle des finances

Ce service permet d'avoir un œil externe sur le fonctionnement de l'administration et de mener différentes analyses sur les processus internes. Le Contrôle des finances rédige des rapports et émet des recommandations à l'attention des services. Il transmet ses rapports au Conseil communal. Les rapports et les recommandations sont toujours discutés avec les services avant que le Conseil communal ne soit informé. Un suivi systématique des recommandations est en place et effectué chaque année par le Contrôle des finances, tant pour ses propres recommandations que pour celles émises par notre organe de révision (PricewaterhouseCoopers SA).

Le Contrôle des finances apporte également son soutien aux services de la Ville, notamment durant la fusion, ainsi que sur des dossiers particuliers.

Le Contrôle des finances est désormais rattaché au Dicastère de la présidence, et non plus au Dicastère des finances, ce qui permet de garantir son indépendance vis-à-vis de tous les services de la Ville.

Conclusion

La Commission financière constate que l'établissement des premiers comptes de la commune fusionnée n'a pas été aisé, ceci d'autant en pleine période de pandémie mondiale. Les commissaires tiennent à remercier les membres de l'administration communale pour leur engagement tout au long de l'année 2021.

Les cinq rapports des sous-commissions financières (SCF) sont adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

SCF I : unanimité

SCF II : unanimité

SCF III : unanimité

SCF IV : unanimité

SCF V: unanimité

Au terme de ses travaux, la CoFi s'est prononcée comme suit s'agissant des divers projets d'arrêtés qui lui étaient soumis :

Arrêté I concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2021 : oui à l'unanimité

Arrêté II concernant l'utilisation du fonds des routes : oui à l'unanimité

Arrêté III concernant la dissolution du syndicat CANEP : oui à l'unanimité

Enfin, les commissaires ont pris acte du rapport de l'organe de révision PWC SA à l'unanimité.

Le présent rapport est adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 24 mai 2022.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Christophe Schwab

Nicolas de Pury

Projet I

**ARRÊTÉ
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2021**

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a)	Le compte de résultats :	Fr.
	Charges d'exploitation	326'274'044
	Revenus d'exploitation	<u>-278'203'890</u>
	Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	48'070'153
	Charges financières	10'450'890
	Revenus financiers	<u>-39'013'037</u>
	Résultat provenant de financements (2)	-28'562'147
	Résultat opérationnel (1+2)	19'508'006
	Charges extraordinaire	0
	Revenus extraordinaire	<u>-18'605'667</u>
	Résultat extraordinaire (3)	-18'605'667
	Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>902'339</u>
b)	Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :	
	Dépenses brutes	34'389'932
	Recettes	<u>-5'958'147</u>
	Dépenses nettes	<u>28'431'785</u>
c)	pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :	
	Dépenses brutes	581'777
	Recettes	<u>-2'930'696</u>
	Dépenses nettes	<u>-2'348'919</u>
d)	Le bilan au 31 décembre 2021	

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Art. 3.-¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Projet II

**ARRÊTÉ
CONCERNANT L'UTILISATION
DU FONDS DES ROUTES**

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un prélèvement de 212'535 francs est effectué au 31 décembre 2021 pour financer le programme d'entretien du domaine public (crédit 40085).

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**ARRÊTÉ
CONCERNANT LA DISSOLUTION DU SYNDICAT CANEP**

(Du 13 juin 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le Rapport du Comité de direction du Syndicat intercommunal CANEP, du 31 mars 2021,

Vu le Règlement général du Syndicat CANEP, du 4 janvier 1967, ainsi que son Règlement d'exploitation, du 3 décembre 1970,

Vu la Loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- L'arrêté de dissolution du Syndicat intercommunal CANEP (syndicat pour l'établissement d'un réseau de canalisations dans le cadre de l'épuration des eaux des anciennes communes d'Auvernier, de Corcelles- Cormondrèche et de Peseux), du 21 avril 2021, est validé.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.